COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012-2013

Investissement COMPÉTENCES

Québec

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012-2013

On peut consulter le présent document dans le site de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse **www.cpmt.gouv.qc.ca**.

RÉDACTION
Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre
Commission des partenaires du marché du travail

ÉDITION
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN : 978-2-550-68970-6 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-68971-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec

MONSIEUR JACQUES CHAGNON
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activité concernant son application, ainsi que les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail, ministre responsable de la Condition féminine,
ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et de la région de la Chaudière-Appalaches,

Agnès Maltais
Québec, octobre 2013

MADAME AGNÈS MALTAIS
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail, ministre responsable de la Condition féminine
et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
et de la région de la Chaudière-Appalaches
425, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

MADAME LA MINISTRE,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport d'activité 2012-2013 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre : le reflet de notre engagement à faire de la formation de la main-d'œuvre un élément primordial de la culture des entreprises.

Dans un contexte qui fait craindre une rareté de la main-d'œuvre qualifiée, la prospérité du Québec repose en bonne partie sur le développement de la main-d'œuvre en emploi. La Commission des partenaires du marché du travail, en concertation avec Emploi-Québec, a lancé en février 2012 l'initiative Investissement-compétences. L'année 2012-2013 a donc été, en partie, consacrée au déploiement des mesures et des programmes rattachés à cette initiative.

La Commission propose donc des actions qui permettent l'utilisation stratégique du Fonds en s'appuyant sur l'engagement et la reconnaissance des employeurs, le soutien à la formation et au développement des compétences et l'accompagnement des entreprises dans la relance économique. Après le lancement d'Investissement-compétences, 2 608 entreprises ont été déclarées admissibles au 31 mars 2013 au certificat d'engagement et 240 projets ont été acceptés dans le cadre du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE) en 2012-2013.

En février 2013, s'est ajoutée l'annonce avec les partenaires de la Commission de la stratégie « Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires », par laquelle le gouvernement du Québec entend favoriser l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante pour répondre aux besoins des entreprises québécoises. La Commission voit en Investissement-compétences le moyen tout désigné pour répondre aux objectifs de cette stratégie.

Je vous invite à lire ce rapport qui présente le bilan des activités de l'année, et je profite de l'occasion pour remercier le personnel qui a contribué à sa réalisation.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,

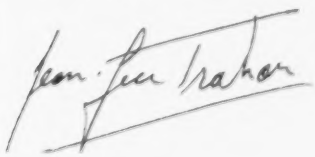

Jean-Luc Trahan
Québec, septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 10

Commission des partenaires du marché du travail 11

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre 11

Organigramme 12

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS 13

1 Formation admissible 13
2 Certificat de qualité des initiatives de formation 20
3 Mutuelles de formation 21
4 Certificats d'activités de formation admissible 21
5 Agrément des organismes formateurs, des formatrices et formateurs et des services de formation des employeurs 22

INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES 24

1 Affectation des ressources du Fonds en 2012-2013 et sommes accordées au 31 mars 2013 24
2 Moyens de mise en œuvre : Engagement et reconnaissance des employeurs et programmes de subvention du Fonds 26

BILAN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION ET DES INITIATIVES DE LA COMMISSION 29

1 Vue d'ensemble des programmes de subvention 29
2 Initiatives de la Commission 31
3 Programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre 32
4 Programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre 34
5 Programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE) 37
6 Mesures liées au programme Adéquation formation-emploi 38

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS 39

Revenus et charges 39

Effectifs autorisés 40

Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences 40

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 41

ANNEXES 56

Description des organisations du réseau des partenaires de la Commission 56

Loi sur les compétences et règlements afférents 58

Tableau des services tarifés 59

Liste des bénéficiaires de subvention et sommes accordées par le Fonds en 2012-2013, par programme 60

Liste des mutuelles de formation 76

Liste des titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation 77

Liste des 30 secteurs d'activité économique représentés par un comité sectoriel de main-d'œuvre reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail 79

TABLEAUX

Tableau 1 : Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2010 et 2011) 14

Tableau 2 : Évolution des indicateurs relatifs aux employeurs assujettis à la loi sur les compétences, y compris les détenteurs de CQIF (années civiles 2010 et 2011) 15

Tableau 3 : Moyens choisis par les employeurs qui ont rempli le formulaire *Déclaration des activités de formation* pour 2010 et 2011 17

Tableau 4 : Portrait de la formation selon les catégories d'employées et employés des employeurs répondants en 2010 et 2011 19

Tableau 5 : Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 22

Tableau 6 : Affectation des ressources du Fonds et subventions accordées en 2012-2013 25

Tableau 7 : Projets acceptés et subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission 29

Tableau 8 : Répartition des projets acceptés et des subventions accordées pour l'ensemble des programmes de subvention, exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 30

Tableau 9 : Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre en 2011-2012 et 2012-2013 32

Tableau 10 : Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs 32

Tableau 11 : Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre selon les objectifs du programme 33

Tableau 12 : Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme 34

Tableau 13 : Répartition par région des projets acceptés et des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre 36

Tableau 14 : Principaux résultats du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi en 2011-2012 et 2012-2013 37

Tableau 15 : Principaux résultats des mesures liées au programme Adéquation formation-emploi en 2011-2012 et 2012-2013 38

GRAPHIQUE

Graphique 1 : Taux de réponse des employeurs selon la version du formulaire utilisée 16

INTRODUCTION

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi sur les compétences) oblige les employeurs québécois ayant une masse salariale annuelle de plus d'un million de dollars à investir 1 % de celle-ci dans la formation de leur personnel. Elle a ainsi pour objectif d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par :

- l'accroissement de l'investissement en formation;
- l'action concertée des partenaires du marché du travail;
- le développement des modes de formation;
- la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi.

Par ces moyens, la loi sur les compétences vise à favoriser l'emploi, de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. C'est en vertu de la loi sur les compétences qu'a été institué le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds).

Le Fonds est constitué notamment des sommes versées par les employeurs assujettis à la loi sur les compétences dont le montant total des dépenses de formation admissibles déclarées est inférieur au montant équivalant à 1 % de leur masse salariale. Les sommes versées par ces employeurs sont égales à la différence entre ces montants, le cas échéant.

Le Fonds est affecté à la promotion et au soutien financier ou technique des mesures de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en cette matière. La loi sur les compétences prévoit que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale « produit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, les états financiers du Fonds ainsi qu'un rapport de ses activités concernant l'application de la présente loi, pour l'exercice financier précédent »[1].

Le présent rapport d'activité concerne l'exercice financier 2012-2013, couvrant la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

1. L.R.Q., chapitre D-8.3, article 41.

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La Commission des partenaires du marché du travail (Commission) exerce les responsabilités que lui confère la loi sur les compétences, soit :

- l'élaboration de la réglementation afférente à la loi sur les compétences, à l'exception du Règlement sur la détermination de la masse salariale qui demeure la responsabilité exclusive du gouvernement;
- l'affectation annuelle des ressources du Fonds;
- l'établissement des différents programmes de subvention et de leurs critères d'admissibilité, barèmes, limites et modalités d'attribution;
- la reconnaissance des comités sectoriels de main-d'œuvre.

De plus, par une entente intervenue en février 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a délégué certaines fonctions à la Commission, soit :

- la mise en œuvre et l'administration de la loi sur les compétences et des règlements afférents;
- l'administration du Fonds;
- l'intervention sectorielle;
- l'application du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

En conséquence, les ressources allouées à la Commission pour exercer ces fonctions ont été regroupées à la Direction générale du développement de la main-d'œuvre (DGDMO) qui relève de l'autorité de la Commission.

DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Sous l'autorité de la DGDMO, la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO) est l'unité administrative chargée d'appliquer la loi sur les compétences et de gérer le Fonds. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- soutenir la Commission dans la prise en charge des responsabilités qui lui sont dévolues relativement à l'administration de la loi sur les compétences et à la gestion du Fonds;
- gérer les ressources nécessaires à l'aide-conseil, au soutien à la prise de décision, aux procédures administratives et à la reddition de comptes;
- fournir les guides et autres outils facilitant l'application cohérente de la loi sur les compétences et de ses règlements ainsi que la gestion des programmes de subvention;
- traiter les demandes de subvention présentées au Fonds et en assurer le suivi;
- soutenir le personnel des directions régionales d'Emploi-Québec chargé de la mise en œuvre de certains programmes de subvention;
- assurer le soutien et la formation du personnel de la direction générale et du personnel d'Emploi-Québec affecté à l'application de la loi sur les compétences.

Le schéma de la page suivante présente la Commission et les différentes instances qui la composent ainsi que les responsabilités incombant à chacune. On trouvera à la page 56 une description de chacune des organisations du réseau des partenaires de la Commission.

ORGANIGRAMME

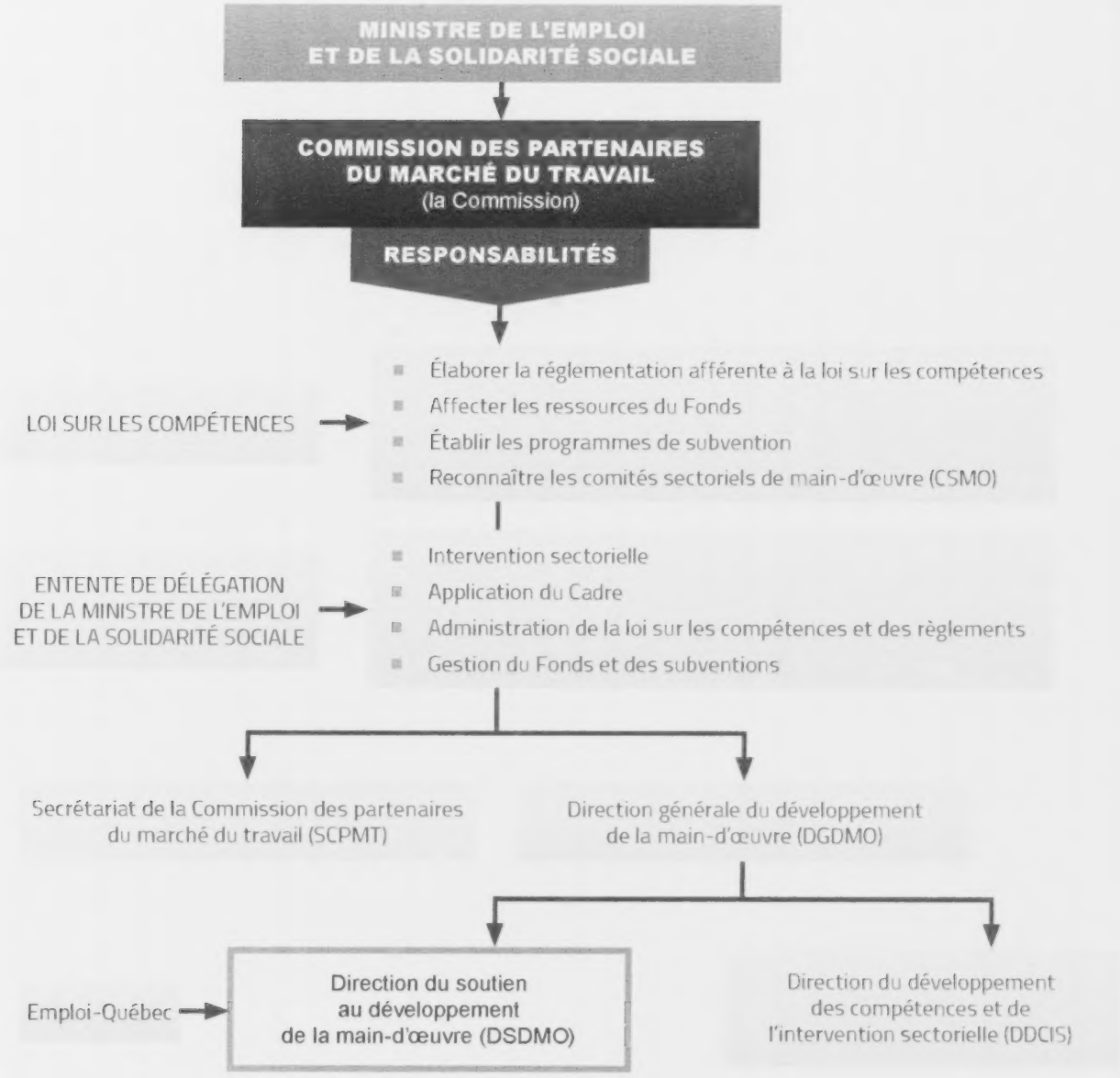

LÉGENDE

Loi sur les compétences : Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Fonds : Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Cadre : Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Note : Emploi-Québec a la responsabilité de gérer l'ensemble des mesures et services d'emploi ainsi que les programmes de solidarité sociale. Emploi-Québec contribue aussi à la mise en œuvre des responsabilités déléguées à la Commission par la ministre relativement à la loi sur les compétences et au Fonds.

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Pour permettre d'atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées.

1 Formation admissible

Le Règlement sur les dépenses de formation admissibles énumère les dépenses reliées aux activités de formation que les employeurs assujettis peuvent déclarer pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul à utiliser et les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par Revenu Québec.

1.1 Investissements en formation en 2011[2]

Le nombre d'employeurs assujettis a augmenté de 4,6 % entre 2010 et 2011, passant de 14 895 à 15 586 employeurs. Quant à la masse salariale assujettie, elle a connu une hausse de 5,7 %, passant de 91,66 G$ à 96,87 G$.

L'investissement en formation a augmenté de 15,4 % entre ces deux années, ce qui s'explique entre autres par l'augmentation du nombre d'employeurs assujettis, les moyens de formation utilisés, le nombre d'heures de formation reçues, etc. (tableaux 3 et 4). On constate aussi une augmentation du taux d'investissement déclaré en formation pour l'année 2011 de 0,1 point de pourcentage, soit de 1,2 % à 1,3 %. Cela signifie qu'en moyenne en 2011 les employeurs déclarent investir davantage d'argent en formation par rapport à leur masse salariale.

2. Les résultats financiers de l'année civile 2011 présentés ici proviennent des données compilées par Revenu Québec et sont les plus récentes à notre disposition. Les données ont été transférées par Revenu Québec à la Commission le 1er septembre 2013, avec un taux de conciliation de 95,1 %. La conciliation est l'opération effectuée par Revenu Québec qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sur le formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* soient conformes à ce qui est prescrit par la loi sur les compétences, c'est-à-dire que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au Fonds, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

La proportion d'employeurs assujettis qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % a légèrement diminué de 0,8 point de pourcentage, soit de 87,8 % à 87,0 %. Cette diminution n'indique pas forcément une baisse des investissements en formation. En effet, 13 077 employeurs ont déclaré investir au moins 1% en 2010, comparativement à 13 563 employeurs en 2011. Depuis 2009, cette proportion se situe en moyenne à 87,6 %.

Quant au nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds, il a augmenté en 2011, atteignant 2 023 alors qu'il était de 1 815 en 2010. Cela représente une augmentation de 11,5 %. Le montant total des cotisations au Fonds est aussi en hausse, étant passé de 24,8 M$ en 2010 à 28,2 M$ en 2011. Il s'agit d'une augmentation de 13,7 %. Toutefois, ces dernières augmentations sont également à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'employeurs assujettis et de la masse salariale assujettie.

Notons que les employeurs titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) ont une masse salariale de plus d'un million de dollars mais ils ne sont pas comptés dans le nombre total des employeurs assujettis puisqu'ils sont exemptés de l'obligation de comptabiliser leurs investissements en formation et de les transmettre à Revenu Québec. Le tableau 1 ne les prend donc pas en considération puisqu'on ne dispose d'aucune donnée sur les montants investis en formation par ces employeurs. Dans l'année financière 2010-2011, 88 employeurs étaient titulaires d'un CQIF, alors qu'en 2011-2012 ce nombre est passé à 113, puis à 139 en 2012-2013.

En conclusion, on constate une augmentation des investissements en formation aussi bien pour les montants investis et que pour le taux d'investissement déclaré. À noter que l'augmentation du nombre d'employeurs assujettis et de leur masse salariale assujettie contribue à hausser le nombre d'employeurs cotisants et les cotisations.

TABLEAU 1 **Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2010 et 2011)**

ANNÉE	2010	2011	VARIATION
1) Nombre d'employeurs assujettis	14 895	15 586	4,6 %
2) Masse salariale (G$)	91,7	96,9	5,7 %
3) Investissement déclaré en formation (M$)	1 064	1 228	15,4 %
4) Taux d'investissement déclaré en formation	1,2 %	1,3 %	0,1 pt de %
5) Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 %	87,8 %	87,0 %	(- 0,8) pt de %
6) Nombre d'employeurs cotisants	1 815	2 023	11,5 %
7) Montant des cotisations au Fonds (M$)	24,8	28,2	13,7 %

3. Données extraites des fichiers de Revenu Québec aux dates suivantes : pour 2011 données au 2013-09-01, pour 2010 données au 2012-02-06. Ces données ne tiennent pas compte des renseignements et ajustements subséquents qui peuvent modifier les données pour chacune de ces années civiles. Les entreprises qui ont reçu un CQIF ne sont pas comptées dans les données de Revenu Québec. En effet, ces entreprises sont exemptées de comptabiliser leurs investissements en formation.

Le tableau 1 ne tient pas compte des employeurs titulaires d'un CQIF. Cependant, le tableau 2 présente l'évolution des indicateurs relatifs aux employeurs assujettis, y compris ceux qui possèdent un CQIF. On constate donc qu'en incluant ces derniers, un pourcentage de 87,1 % d'employeurs assujettis déclarent investir au moins 1 % de leur masse salariale en formation.

TABLEAU 2 **Évolution des indicateurs relatifs aux employeurs assujettis à la loi sur les compétences, y compris les titulaires de CQIF (années civiles 2010 et 2011)**

ANNÉE	2010	2011	VARIATION
1) Nombre d'employeurs titulaires de CQIF	100	117	17 %
2) Nombre d'employeurs assujettis (y compris les titulaires de CQIF)	14 995	15 703	4,72 %
3) Nombre d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 %	13 079	13 563	3,7 %
4) Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 %	87,8 %	87,0 %	(- 0,8) pt de %
5) Nombre d'employeurs (y compris les titulaires de CQIF) qui investissent au moins 1 %	13 179	13 680	3,8 %
6) Pourcentage d'employeurs assujettis (y compris les titulaires de CQIF) qui investissent au moins 1 %	87,9 %	87,1 %	(- 0,8) pt de %

1.2 Activités de formation déclarées pour 2011

Les employeurs assujettis à la loi sur les compétences doivent remplir annuellement le formulaire *Déclaration des activités de formation* en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les employeurs titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation en sont exemptés. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la Commission est informée des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la loi sur les compétences. Ces renseignements indiquent également le nombre d'employées et employés qui ont bénéficié de la formation et sur les catégories d'emploi concernées. La Commission produit tous les ans un rapport statistique[4]. Notons que ces statistiques sont compilées à partir des renseignements reçus des employeurs qui transmettent le formulaire à la Commission[5]. Elles ne représentent pas le portrait réel des activités de formation des employeurs assujettis, mais donnent un aperçu de ce que réalisent les employeurs en matière de formation de la main-d'œuvre.

Pour l'année 2011, une proportion de 69,5 % des employeurs assujettis a rempli son obligation, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente, où le taux de réponse était de 68,7 %. Parmi les 9 871 répondants, 9 626 (97,5 %) d'entre eux ont rempli leur formulaire directement en ligne. Il s'agit d'une augmentation de près de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, où le taux de réponse par voie électronique était de 79,4 %. Cette hausse significative démontre que les améliorations apportées au formulaire en ligne afin d'en faciliter l'utilisation ont permis d'alléger le fardeau des employeurs dans leur obligation de remplir ce formulaire, comme le préconise la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux de réponse par voie électronique depuis 2008 et, par conséquent, l'importante diminution de l'utilisation de la version papier du formulaire par les employeurs répondants. Le pourcentage d'employeurs ayant rempli leur formulaire directement en ligne a connu la plus forte hausse entre les années 2010 et 2011.

GRAPHIQUE 1 **Taux de réponse des employeurs selon la version du formulaire utilisée**

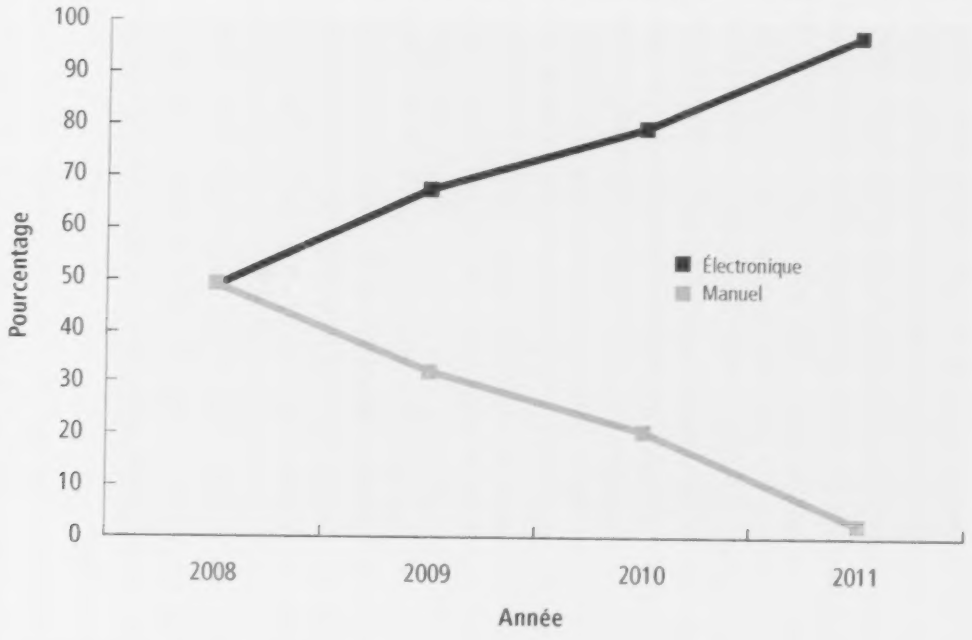

4. Rapport statistique pour l'année d'application 2011 – Formulaire *Déclaration des activités de formation* conformément à l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles, Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, août 2013. On peut consulter ce rapport à l'adresse suivante : http://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/pdf/RECHERCHE_rapport_formulaire-declaration_2011.pdf

5. Le référentiel du nombre d'employeurs assujettis pour les données du rapport statistique relatives à l'année d'application 2011 n'est pas le même que dans le tableau 1, car les données ont été prélevées à une autre période de l'année civile 2011.

1.2.1 Moyens utilisés par les employeurs assujettis

Pour l'année 2011, les moyens auxquels les employeurs ont eu le plus souvent recours pour réaliser leur investissement en formation sont, dans l'ordre : la formation donnée lors de colloques, congrès ou séminaires (61,4 %); la formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (59,7 %); celle que donne une formatrice, un formateur ou un organisme formateur agréé (47,8 %) et celle qui est donnée par un établissement d'enseignement reconnu (47,0 %). Il n'y a pas d'augmentation significative dans le pourcentage d'employeurs ayant choisi ces moyens entre 2010 et 2011, à l'exception du pourcentage de répondants ayant choisi la formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise, qui a connu une hausse de trois points, comme l'indique le tableau suivant.

TABLEAU 3 **Moyens choisis par les employeurs qui ont rempli le formulaire *Déclaration des activités de formation* pour 2010 et 2011**

MOYENS DE FORMATION UTILISÉS[6]	NOMBRE D'EMPLOYEURS AYANT NOMMÉ LE MOYEN		POURCENTAGE DE RÉPONDANTS AYANT NOMMÉ LE MOYEN	
	2010	2011	2010	2011
Formation offerte par des ressources externes reconnues				
Établissement d'enseignement reconnu	4 889	**4 641**	46,5	**47,0**
Organisme formateur et formatrice agréée ou formateur agréé	4 977	**4 721**	47,4	**47,8**
Formation offerte par des ressources internes agréées				
Service interne de formation	1 434	**1 422**	13,7	**14,4**
Service interne de formation multiemployeur	624	**566**	5,9	**5,7**
Autres moyens				
Ordre professionnel	3 591	**3 578**	34,1	**36,2**
Formation donnée lors de colloques, congrès ou séminaires	6 357	**6 060**	60,5	**61,4**
Association	4 379	**4 373**	41,7	**44,3**
Formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	5 954	**5 889**	56,7	**59,7**
Entente patronale-syndicale	761	**738**	7,2	**7,5**
Fonds de formation de la construction (Commission de la construction du Québec)[7]	1 065	**1 067**	10,1	**10,8**
Versements à une mutuelle de formation reconnue	130	**143**	1,2	**1,5**
Dépenses auprès d'une mutuelle de formation reconnue	38	**250**	0,4	**2,5**
Régime d'apprentissage ou Régime de qualification (Programme d'apprentissage en milieu de travail)	1 023	**887**	9,7	**9,0**
Accueil de stagiaires ou d'enseignantes et enseignants stagiaires	2 181	**2 249**	20,8	**22,8**
Cotisation au Fonds	1 056	**1 103**	10,1	**11,2**
Report d'excédent[8]	4 110	**4 152**	39,0	**42,1**

6. Le même employeur peut avoir eu recours à plus d'un moyen de formation.

7. Ce fonds est distinct du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

8. Il s'agit du montant des dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis qui excède leur obligation légale, soit 1 % de leur masse salariale.

1.2.2 Catégories de personnel formé

La proportion de la main-d'œuvre des employeurs répondants ayant reçu de la formation était de 48,2 % en 2010 et a diminué à 41,8 % en 2011, représentant une baisse de sept points de pourcentage. En revanche, le nombre d'heures de formation reçues et le nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé ont augmenté respectivement de 1,3 % et 6,3 % (taux de croissance annuel moyen).

Pour la catégorie *personnel de direction*, entre 2010 et 2011, l'ensemble des données montre une diminution, particulièrement en ce qui a trait au nombre d'heures de formation reçues, qui a baissé de 19,9 %. Toutefois, le nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé est resté stable. La catégorie *personnel cadre, professionnel et d'ingénierie* demeure, au cours des dernières années, celle dont la proportion de personnes formées au cours de l'année est la plus élevée, avec un taux de 51,8 % en 2011, comparativement à 60,0 % en 2010. La catégorie *personnel de production* a quant à elle la proportion la plus faible en 2011, soit 36,5 %. Cette catégorie arrive malgré tout au deuxième rang après le *personnel cadre, professionnel et d'ingénierie* quant au nombre d'heures moyen de formation, qui est de 18 heures.

Dans le *personnel administratif, technique et de bureau*, le nombre d'employées et d'employés formés a diminué de 6,5 %. Cependant, on constate un taux de croissance de 18 % pour le nombre d'heures de formation et de 16,7 % du nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé.

En ce qui concerne la catégorie du *personnel de la vente et des services*, on observe une baisse de 23,2 % du nombre d'employées et employés formés entre 2010 et 2011. Par contre, les données indiquent depuis 2010 que le nombre d'heures de formation pour le personnel de cette catégorie est demeuré stable.

En résumé, les données exposées précédemment démontrent que le pourcentage d'employées et d'employés formés en 2011 a été inférieur à celui de 2010, mais que les employeurs assujettis ayant rempli leur formulaire ont offert des formations de plus longue durée puisque le nombre d'heures de formation reçues par employée et employé a augmenté.

TABLEAU 4 **Portrait de la formation selon les catégories d'employées et employés des employeurs répondants en 2010 et 2011**

		EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS		NOMBRE D'EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS FORMÉS		HEURES DE FORMATION REÇUES		NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION REÇUES PAR EMPLOYÉE ET EMPLOYÉ
		NOMBRE	(%)	NOMBRE	(%)	NOMBRE	(%)	NOMBRE
Personnel de direction	2010	52 689	2,6	29 090	55,2	966 003	3,1	18
	2011	46 982	2,5	21 650	46,1	773 914	2,4	16
	Taux de croissance annuel moyen	*-10,8 %*		*-25,6 %*		*-19,9%*		*-11,1 %*
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	2010	339 544	17,0	203 773	60,0	6 456 614	20,6	19
	2011	329 284	17,7	170 546	51,8	6 274 277	19,7	19
	Taux de croissance annuel moyen	*-3,0 %*		*-16,3 %*		*-2,8 %*		*0 %*
Personnel administratif, technique et de bureau	2010	426 249	21,3	191 909	45,0	5 102 182	16,2	12
	2011	419 969	22,6	179 388	42,7	6 021 357	18,9	14
	Taux de croissance annuel moyen	*-1,5 %*		*-6,5%*		*18 %*		*16,7 %*
Personnel de production	2010	663 219	33,2	307 476	46,4	11 491 841	36,6	17
	2011	625 000	33,6	228 385	36,5	11 368 795	35,7	18
	Taux de croissance annuel moyen	*-5,8 %*		*-25,7 %*		*-1,1 %*		*5,9 %*
Personnel de vente et des services	2010	514 964	25,8	230 596	44,8	7 385 928	23,5	14
	2011	437 797	23,5	177 034	40,4	7 383 906	23,2	17
	Taux de croissance annuel moyen	*-15 %*		*-23,2 %*		*0 %*		*21,4 %*
Total	2010	1 996 665	100,0	962 844	48,2	31 402 568	100,0	16
	2011	1 859 032	100,0	777 003	41,8	31 822 249	100,0	17
	Taux de croissance annuel moyen	*-6,9 %*		*-19,3 %*		*1,3 %*		*6,3 %*

2 Certificat de qualité des initiatives de formation

En vertu du Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF), les employeurs qui mettent en place, en concertation avec leur personnel, un processus de développement des compétences intégré à leur stratégie d'entreprise n'ont pas à transmettre le formulaire *Déclaration des activités de formation*[9] à la Commission. De plus, ils sont exemptés de déclarer annuellement le montant investi en formation à Revenu Québec et de verser, le cas échéant, au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre le montant non investi en formation conformément à la loi sur les compétences. Ce mécanisme a été mis en place afin d'alléger le fardeau administratif des entreprises assujetties à la loi sur les compétences.

2.1 Renouvellements et vérifications

En vertu de l'article 7 du Règlement, la mise en œuvre et l'application, par un employeur titulaire d'un certificat, de mesures de développement des compétences peuvent faire l'objet de vérifications. Ainsi, avant la période de renouvellement, la Commission a procédé à des vérifications aléatoires auprès d'employeurs dont le certificat venait à échéance le 31 décembre 2012. Ces vérifications touchent notamment l'élaboration des plans des activités de formation envisagées et du mécanisme de suivi de leur mise en œuvre. Précisons que les titulaires n'ayant pas fait l'objet d'une vérification doivent, au renouvellement de leur certificat, fournir les documents démontrant que les mesures de développement des compétences sont toujours en vigueur.

Au 31 décembre 2012, une proportion d'environ 71 % des employeurs qui devaient renouveler leur certificat l'avaient fait, soit 30 employeurs sur un total de 42, alors qu'un seul employeur s'est désisté en raison de difficultés économiques et que 11 autres, dont six faisant partie du même groupe d'entreprises, n'avaient pas encore signifié leur intention.

2.2. Activités de promotion en 2012-2013

Les activités de promotion du CQIF se sont poursuivies en 2012-2013. D'une part, la Commission a poursuivi la tournée de promotion entamée en 2011 avec le Conseil du patronat du Québec. Ainsi, 14 séances ont été tenues dans 10 villes différentes ce qui a permis à la Commission de rencontrer des représentantes et représentants de 169 organisations. D'autre part, la Commission a formé les conseillères et conseillers aux entreprises de quatre centres locaux d'emploi et elle anime des séances d'information dans le cadre de l'activité *Les mardis du savoir* organisée par Emploi-Québec pour les employeurs. Ces démarches se poursuivront en 2013-2014.

En 2012-2013, des certificats ont été délivrés à 33 nouveaux employeurs, portant à 139 le nombre d'employeurs titulaires d'un certificat au 31 mars 2013.

9. Il faut remplir ce formulaire en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles.

3 Mutuelles de formation

Le Règlement sur les mutuelles de formation permet aux employeurs qui ont des besoins semblables en matière de développement des compétences de se regrouper afin de se doter de ressources et de services communs de formation pour y répondre. Il s'agit d'un des moyens que la loi sur les compétences offre aux employeurs pour leur permettre de se structurer davantage sur le plan de la formation.

Peuvent être reconnus à titre de mutuelles de formation :

- les comités sectoriels de main-d'œuvre;
- les comités paritaires constitués en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective;
- les regroupements d'employeurs à caractère régional;
- les regroupements d'employeurs à caractère sectoriel;
- les regroupements d'employeurs donneurs d'ouvrage et sous-traitants d'un même domaine industriel;
- les regroupements d'employeurs dont la main-d'œuvre est visée par un comité d'intégration et de maintien en emploi[10].

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT

En 2012-2013, quatre nouvelles mutuelles de formation ont été reconnues, portant à 20 le nombre de mutuelles reconnues[11]. Les mutuelles regroupent un total de 823 employeurs au 31 décembre 2012[12].

4. Certificats d'activités de formation admissible

Les certificats d'activités de formation admissibles attestent qu'une initiative de formation envisagée par un employeur peut être considérée comme une dépense de formation admissible aux fins de l'application de la loi sur les compétences. Les frais exigés pour un tel certificat sont précisés dans le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi sur les compétences.

La majorité des demandes proviennent de promoteurs d'événements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la loi sur les compétences, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des événements qu'ils organisent. Ces activités se présentent généralement sous forme de colloques, de congrès ou de séminaires. Ainsi, en 2012-2013, 105 certificats ont été remis à des promoteurs, comparativement à 110 en 2011-2012.

Quoique certaines dépenses engagées par un employeur pour une formation donnée à une employée ou un employé lors de colloques, de congrès et de séminaires puissent être admissibles selon les critères de la loi sur les compétences, le certificat permet de rassurer les employeurs relativement à l'admissibilité de ces dépenses pour ce type de formation. Il n'est toutefois pas obligatoire d'être titulaire du certificat pour justifier les dépenses engagées.

10. En vertu de l'article 3 du Règlement sur les mutuelles de formation.

11. Voir la liste complète des mutuelles de formation reconnues en annexe, à la page 76.

12. Les données pour 2012-2013 ne sont pas encore disponibles.

5 Agrément des organismes formateurs, des formatrices et formateurs et des services de formation des employeurs

L'agrément est délivré aux organismes formateurs, aux formatrices et formateurs et aux services de formation des employeurs qui satisfont aux conditions prescrites par le règlement sur l'agrément. Il s'agit essentiellement d'un moyen de faciliter la reconnaissance des dépenses de formation admissibles des employeurs assujettis à la loi sur les compétences.

5.1. Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation

Ce règlement a pour objet d'établir les conditions et les obligations que doivent respecter les demandeurs qui désirent être agréés. Ainsi, il permet notamment de s'assurer que les formatrices et formateurs ont un minimum d'expérience dans les champs d'activité visés. Toutefois, même si l'organisme, la formatrice ou le formateur est agréé, l'employeur assujetti doit veiller à ce que la formation reçue réponde à l'objet de la loi sur les compétences, c'est-à-dire qu'elle permette à l'employée ou employé d'améliorer les compétences nécessaires pour son travail.

Pour obtenir l'agrément, les formatrices et formateurs et les organismes formateurs ont l'obligation de démontrer qu'ils ont :

- une expérience de travail dans leur champ professionnel et
- une formation en matière de transmission des connaissances ou une expérience à titre de formatrice ou formateur.

Peuvent également être agréés le service de formation d'un employeur ou un service de formation multiemployeur, lesquels doivent fournir des renseignements :

- sur la nature des activités de formation réalisées ou projetées;
- sur les compétences et la qualification du personnel chargé de ces activités;
- sur l'organisation ou la coordination d'activités liées au processus de développement des compétences de la main-d'œuvre dans l'entreprise, ce qui comprend notamment la détermination des besoins de formation et le suivi des activités de cette nature.

Pour s'assurer que les formatrices et formateurs respectent les règles prescrites, la Commission a veillé à ce que les dossiers soumis pour l'agrément fassent l'objet d'une vérification plus poussée en 2012-2013.

TABLEAU 5 **Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013**

	2011-2012	2012-2013
Organismes formateurs (personnes morales, y compris sociétés ou organismes sans but lucratif)	2 255	2 415
Formatrices et formateurs (individus)	1 827	2 026
Services de formation d'employeur unique	758	765
Services de formation multiemployeur	158	163
Titulaires d'un certificat	**4 998**	**5 369**

Le tableau 5 montre que, d'une année à l'autre, le nombre de titulaires d'un agrément pour l'ensemble des catégories augmente légèrement.

5.2. Déontologie des formatrices et formateurs et des organismes formateurs

Le Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs précise les règles de déontologie auxquelles doivent se conformer les titulaires d'un agrément accordé en vertu du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Ainsi, quiconque constate un comportement dérogatoire de la part d'une ou un titulaire d'un agrément peut porter plainte à la Commission qui, de sa propre initiative, peut également faire enquête. Une analyse complète de la plainte est alors effectuée afin d'en établir le bien-fondé.

La révision du règlement sur la déontologie a été amorcée en 2010. Elle a fait ressortir l'importance d'envisager des modifications au règlement sur l'agrément. Il a été convenu que la solution était de fusionner ces deux règlements pour alléger la réglementation relative à l'agrément et à la déontologie des formatrices et formateurs et des organismes formateurs.

Les travaux portant sur la fusion de ces deux règlements ont été intégrés en 2012-2013 dans le cadre de la rédaction du rapport de mise en œuvre de la loi sur les compétences afin de trouver des pistes d'action cohérentes avec l'ensemble de la réglementation sous la responsabilité de la Commission.

INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES

1 Affectation des ressources du Fonds en 2012-2013 et sommes accordées au 31 mars 2013

En vertu de la loi sur les compétences et des attributions qu'elle lui confère, la Commission adopte annuellement le Plan d'affectation des ressources du Fonds. Ce plan, qui découle des priorités établies par la Commission, est approuvé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le plan d'affectation 2012-2013 se situe dans la continuité de celui de 2011-2012 qui donnait le signal de la mise en œuvre de l'initiative Investissement-compétences, élaborée de concert avec Emploi-Québec et découlant du plan stratégique 2011-2014 de la Commission. Basée sur une utilisation stratégique et optimale du Fonds et complémentaire de l'offre de service d'Emploi-Québec, cette initiative a pour objectif de faire de la formation continue un élément essentiel de la culture d'entreprise des employeurs grâce, entre autres, à l'accompagnement de ces derniers dans leur démarche de formation de la main-d'œuvre.

Le déploiement des mesures et des programmes rattachés à l'initiative Investissement-compétences ayant été reporté au mois de février 2012, la Commission a actualisé le cadre de mise en œuvre et repoussé l'échéance de 2013-2014 à 2014-2015 : le versement des sommes non utilisées en 2011-2012 a par conséquent été étalé sur les trois années restantes.

Deux modifications sont à signaler en 2012-2013 : le retrait du programme Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi (SEMER) et l'ajout de l'offre de formation à temps partiel au programme Adéquation formation-emploi.

Comme en 2011-2012, les programmes et les mesures de 2012-2013 sont regroupés dans trois grandes orientations : l'engagement et la reconnaissance des entreprises, le soutien à la formation et au développement des compétences dans les petites et moyennes entreprises (PME) et l'accompagnement des entreprises dans la relance économique.

Le plan d'affectation prévoit également d'autres actions, mesures ou programmes liés à la planification stratégique de la Commission, dont le Programme de subvention à la recherche appliquée.

TABLEAU 6 **Affectation des ressources du Fonds et subventions accordées en 2012-2013**

PROGRAMMES	RESSOURCES AFFECTÉES EN DÉBUT D'ANNÉE (K$)	SUBVENTIONS ACCORDÉES (K$)	POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES/ SOMMES AFFECTÉES
Initiative Investissement-compétences :			
Engagement et reconnaissance des entreprises[13]	1 500	1 423	94,9
Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME[14]	35 500	38 084	107,3
Accompagnement des entreprises dans la relance économique[15]	10 000	13 416	134,2
Autres actions, mesures ou programmes liés à la planification stratégique de la Commission	1 600	752	47,0
Mesures spéciales liées au programme Adéquation formation-emploi	5 000	3 472	69,4
Initiatives de la Commission	3 500	2 718	77,7
Sous-total	**57 100**	**59 865**	**104,8**
Frais d'exploitation et d'administration	6 900	6 646	96,3
TOTAL	**64 000**	**66 511**	**103,9**

Le plan d'affectation 2012-2013 prévoit un montant de 57,1 M$ pour la réalisation des programmes et des mesures du Fonds. Il s'agit d'une hausse de 3 M$ par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation est attribuable à l'ajout de l'offre de formation à temps partiel et au rehaussement des investissements pour les projets régionaux au programme Adéquation formation-emploi.

Comme le montrent les données du tableau qui précède, une proportion de 104,8 % des sommes affectées à la mise en œuvre des programmes du Fonds ont été accordées en 2012-2013[16]. Le dépassement de 4,8 % est attribuable à la forte demande, en 2012-2013, pour les projets rattachés aux programmes AERE et Soutien régionalisé aux entreprises.

L'initiative Investissement-compétences est un choix stratégique de la Commission qui s'appuie sur les ressources financières du Fonds. Les investissements prévus pour les mesures, les actions et les programmes de cette initiative, ainsi que leurs résultats, devraient permettre à la Commission de réinvestir ces ressources financières pour soutenir les entreprises dans la formation de leur main-d'œuvre. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie d'utilisation du Fonds et permettra de mieux équilibrer les revenus et les dépenses du Fonds et d'en diminuer le surplus.

13. Cette action comprend les activités de promotion de l'initiative Investissement-compétences qui ne sont pas liées à des subventions. Le montant représente les charges réelles. Aux états financiers, ces charges de 1 423 K$ sont ajoutées aux frais d'exploitation et d'administration de 6 646 K$ pour des charges totales réelles de 8 069 K$.

14. Cet axe d'intervention est défini dans le Cadre de mise en œuvre de l'initiative Investissement-compétences. Il comprend les programmes de subvention Soutien aux promoteurs collectifs, Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre et Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation.

15. Cet axe de l'initiative Investissement-compétences comprend le programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE) et Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER). En effet, bien que le programme SEMER ait pris fin le 31 mars 2012, un projet a été analysé en 2011-2012 mais comptabilisé en 2012-2013.

16. Certaines des subventions accordées ne se traduisent pas en engagements financiers. Le dépassement permet de maximiser l'utilisation du budget alloué.

2 Moyens de mise en œuvre : Engagement et reconnaissance des employeurs et programmes de subvention du Fonds

2.1. Engagement et reconnaissance des employeurs

Investissement-compétences a pour objet de faire de la formation un élément essentiel de la culture d'entreprise des employeurs québécois. L'une des mesures proposées par la Commission au moyen de cette initiative vise à inciter les employeurs à se préoccuper du développement des compétences de leur main-d'œuvre afin d'instaurer une culture favorisant la formation en entreprise au Québec et de reconnaître ceux qui s'engagent dans cette voie.

Il existe à cette fin un dispositif d'engagement. Pour le faire connaître et encourager les entreprises à s'engager, une campagne de promotion a été élaborée et diffusée aux printemps 2012 et 2013. Après le lancement en février 2012 d'Investissement-compétences, on dénombrait ainsi 2 608 entreprises admissibles au certificat d'engagement au 31 mars 2013.

2.2. Programmes du Fonds

L'objectif premier du Fonds est de favoriser, par ses programmes de subvention, la réalisation de l'objet de la loi sur les compétences, soit d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement, ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi.

Chaque année, la Commission conçoit ou revoit les programmes de subvention du Fonds. À cette fin, elle prend en compte les objectifs de la loi sur les compétences, les orientations adoptées dans son plan stratégique ainsi que les résultats obtenus grâce aux subventions du Fonds. De plus, elle procède à des consultations annuelles auprès de personnes et d'organismes directement concernés par les programmes de subvention tels que la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS) ainsi que les répondantes et répondants régionaux d'Emploi-Québec. Ceux-ci sont consultés à propos de la loi sur les compétences et du Fonds, en particulier à propos du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre. La Commission rencontre aussi chaque année les promoteurs collectifs afin de connaître leur opinion sur les améliorations à apporter aux programmes. Ces consultations permettent de veiller à ce que les programmes répondent le mieux possible aux besoins des employeurs et des travailleuses et des travailleurs.

Par suite de l'adoption de l'initiative Investissement-compétences, d'importantes modifications ont été apportées en fin d'année aux programmes de subvention de 2011-2012 et un nouveau programme a été créé, à savoir l'AERE. Comme la mise en œuvre de ces nouveautés est relativement récente, il est trop tôt pour en mesurer la pertinence et l'efficacité. Pour 2012-2013, la Commission a donc reconduit les programmes de 2011-2012 avec les récents ajustements découlant d'Investissement-compétences.

SOUTIEN AUX PROMOTEURS COLLECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Ce programme a un effet multiplicateur sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, car il vise à soutenir des promoteurs dont les actions touchent plusieurs entreprises, ainsi que leurs travailleuses et travailleurs.

Les projets des promoteurs collectifs doivent se rattacher à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

1. Acquisition de la formation de base par des travailleuses et travailleurs en emploi;
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration;
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre chez les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences;
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi, relativement à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et aussi en réponse aux besoins de qualification de la main-d'œuvre qui ne sont pas liés au Cadre;
5. Soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification pour certains métiers réglementés « hors construction » et du certificat Sceau rouge;
6. Soutien à la structuration de la formation chez les employeurs par divers moyens dont le recours à des activités d'accompagnement jumelant la dirigeante ou le dirigeant des PME participantes à une ou un gestionnaire d'expérience, dont l'expertise correspond aux besoins des PME en matière de gestion de la formation;
7. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur de la structuration de la formation chez les employeurs.

Dans le cadre de ce programme, les promoteurs admissibles s'adressent à la DSDMO pour le traitement de leur demande de subvention.

SOUTIEN RÉGIONALISÉ AUX ENTREPRISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Ce programme est le moyen privilégié par le Fonds pour continuer à aider les entreprises individuellement. Par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, le Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre permet d'étendre l'offre de service du réseau d'Emploi-Québec en lui donnant la possibilité de répondre à des besoins autres que ceux auxquels répondent ses mesures. À cet égard, les projets doivent viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

1. Acquisition de la formation de base par des travailleuses et travailleurs en emploi;
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration;
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences;
4. Soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi;
5. Soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, plus précisément du Programme d'apprentissage en milieu de travail, lorsqu'on ne peut se prévaloir du crédit d'impôt provincial;
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises par l'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la formation ou par le recours à un service d'accompagnement jumelant la dirigeante ou le dirigeant d'une PME à une ou un gestionnaire d'expérience dont l'expertise correspond aux besoins de la PME en matière de gestion de la formation.

Pour avoir accès à ce programme, les entreprises admissibles doivent s'adresser aux bureaux d'Emploi-Québec de leur région.

SOUTIEN AU DÉMARRAGE ET À LA STRUCTURATION DES MUTUELLES DE FORMATION

Ce programme s'adresse aux mutuelles de formation nouvellement reconnues qui ont besoin d'un soutien financier pour franchir les premières étapes de leur mise sur pied. Le programme prévoit également, dans sa section Mesures transitoires, des dispositions particulières à l'intention des mutuelles de formation qui ont été reconnues et financées durant la période où le Pacte pour l'emploi du gouvernement du Québec était en vigueur.

Ce programme, qui vise à soutenir le développement et la croissance des regroupements d'employeurs constitués en mutuelles de formation, se traduit par une participation financière aux deux premières phases de leur mise sur pied, soit :

- démarrage de la mutuelle et recrutement d'employeurs participants;
- développement et organisation des services de formation.

Pour la mise en œuvre de leur offre de service aux employeurs qui en sont membres, les mutuelles de formation peuvent aussi déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, auquel elles sont admissibles.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR LA RELANCE DE L'EMPLOI (AERE)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) et Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER) et il a pour objet de soutenir les entreprises touchées par le ralentissement économique mais qui, grâce à la reprise de l'emploi, peuvent maintenant relancer leurs activités. Plus précisément, l'AERE permet de répondre aux besoins de formation de leur personnel qui découlent des premières étapes, souvent fragiles, de la relance de leurs activités. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec. Tout comme le SEMER, ce programme s'inscrit dans l'axe d'intervention Accompagnement des entreprises dans la relance économique de l'initiative Investissement-compétences.

MESURES SPÉCIALES POUR L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

Projets soutenus par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail

La Commission a inscrit dans son plan stratégique 2011-2014 l'objectif suivant : favoriser la coopération régionale entre les acteurs du marché du travail en vue de parvenir à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. À cet égard, la nouvelle mesure établie en 2011-2012 est maintenue et l'appel de projets lancé auprès des conseils régionaux des partenaires du marché du travail en 2012 a été renouvelé. Le financement provenant du Fonds sert à réaliser des projets structurants en vue d'assurer d'ici 2014 l'adéquation entre la formation et l'emploi. En 2012-2013, la Commission a prévu investir 3 M$ dans ces projets.

Offre de formation à temps partiel

Pour améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi et ainsi mieux répondre aux besoins actuels et à l'évolution rapide du marché du travail, la Commission a prévu investir 2 M$ dans la formation continue, selon une répartition conforme aux pratiques actuelles des régions d'Emploi-Québec en cette matière. Cette décision visait à améliorer le soutien à la formation à temps partiel en permettant d'augmenter l'offre de formation. Il faut toutefois préciser que cet investissement ne se substitue pas à celui d'Emploi-Québec. De cette façon, l'apport financier de la Commission a permis de rendre la formation continue accessible à une clientèle plus nombreuse.

Ces mesures constituent un apport supplémentaire de la Commission aux efforts déployés par la Commission, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour arriver à une meilleure adéquation formation-emploi.

PROGRAMME DE SUBVENTION À LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche appliquée portant sur les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la loi sur les compétences, les pratiques qui en découlent et l'élaboration d'axes de recherche sur la formation de la main-d'œuvre d'une importance stratégique sur les plans économique, social et technologique.

Il s'adresse aux chercheuses et chercheurs, aux établissements universitaires québécois ainsi qu'aux organismes de recherche privés et publics.

Depuis 2008-2009, la Commission a convenu de consacrer la plus grande part du budget de ce programme aux appels de propositions portant spécifiquement sur les moyens d'assurer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les recherches réalisées.

INITIATIVES DE LA COMMISSION

Les Initiatives lancées par la Commission prennent la forme de projets qui favorisent les interventions ciblées en matière de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans des secteurs porteurs ou en difficulté.

Soulignons que les projets soumis par un membre de la Commission dans le cadre de ce programme sont analysés par un comité d'experts externes, qui fait ses recommandations à la Commission.

BILAN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION ET DES INITIATIVES DE LA COMMISSION

1 Vue d'ensemble des programmes de subvention

TABLEAU 7 **Projets acceptés et subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission**[17]

EXERCICE FINANCIER	NOMBRE DE PROJETS ACCEPTÉS	SUBVENTIONS ACCORDÉES (M$)	CHARGES INSCRITES DANS LES ÉTATS FINANCIERS[18] (M$)
2011-2012	589	34,2	21,9
2012-2013	999	58,4	34,7

En 2012-2013, la DSDMO a accordé 58,4 M$ de dollars pour 999 projets admissibles aux programmes de subvention et aux Initiatives de la Commission. Ces projets sont répartis par programme dans le tableau 8.

Les subventions accordées en 2012-2013 ont augmenté de 70,8 % comparativement à celles de 2011-2012. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre du programme Accompagnement des entreprises dans la relance de l'emploi (AERE) et la contribution de la Commission au programme Adéquation formation-emploi. Ces nouvelles actions de la Commission ont permis de financer près de 300 des 408 projets supplémentaires acceptés par rapport à l'année précédente.

17 À l'exclusion du projet Engagement et reconnaissance des entreprises, qui n'est pas lié à des subventions.

18 Ce montant comprend les subventions aux employeurs, dont font partie les subventions des programmes SEMER, AERE et Adéquation formation-emploi.

TABLEAU 8 **Répartition des projets acceptés et des subventions accordées pour l'ensemble des programmes de subvention, exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013**

PROGRAMMES	PROJETS ACCEPTÉS				SUBVENTIONS ACCORDÉES			
	NOMBRE		(%)		EN DOLLARS		(%)	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME								
Soutien régionalisé aux entreprises	395	528	67,2	52,9	12 329 294	19 043 125[19]	36,0	32,6
Soutien aux promoteurs collectifs	121	129	20,6	12,9	16 877 107	18 373 946	49,4	31,4
Mutuelles de formation	12	9	2,0	0,9	1 300 000	666 600	3,8	1,1
Initiatives de la Commission								
Initiatives de la Commission	38	36	6,5	3,6	1 986 191	2 717 964	5,8	4,7
Accompagnement des entreprises dans la relance économique								
SEMER	19	1	3,2	0,1	1 201 038	91 840	3,5	0,2
AERE	2	240	0,2	24,0	111 571	13 323 616	0,3	22,8
Adéquation formation-emploi								
Projets régionaux	-	35	-	3,5	-	2 866 116	-	4,9
Formation à temps partiel	-	16	-	1,6	-	606 322	-	1,0
Autres actions ou mesures liées à la planification stratégique								
Recherche appliquée	2	5	0,3	0,5	417 600	751 929	1,2	1,3
TOTAL	**589**	**999**	**100,0**	**100,0**	**34 222 801**	**58 441 458**	**100,0**	**100,0**

En 2011-2012, une proportion de 85,4 % des subventions avaient été accordées dans le cadre des programmes Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre et Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre. En 2012-2013, cette proportion a diminué à 64,0 % compte tenu de l'accompagnement dont avaient besoin les entreprises touchées par le ralentissement économique des dernières années dans la relance de leurs activités. En effet, une proportion de 22,8 % du total des subventions accordées se rattache au programme AERE.

La somme des subventions accordées dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre est équivalente à celle accordée aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, malgré le grand écart dans le nombre de projets financés par ces deux programmes, soit 528 projets régionaux par rapport à 129 projets collectifs. Cette situation, que l'on observe à chaque année depuis l'entrée en vigueur de ces programmes, s'explique par les caractéristiques du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, dont les projets subventionnés sont plus coûteux puisqu'ils touchent plusieurs entreprises à la fois et peuvent s'étendre sur deux ans.

Au cours du prochain exercice financier, la Commission évaluera les résultats de ces investissements rattachés aux programmes Soutien régionalisé aux entreprises

19. Ce montant comprend une somme de 5 127 191 $ pour 53 projets réalisés avec le concours de fournisseurs de services afin de couvrir les dépenses de formation liées à certains des 475 projets réalisés avec des entreprises dans le cadre du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre (voir tableau 12, page 34).

pour le développement de la main-d'œuvre et Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, de façon à obtenir suffisamment de renseignements auprès des acteurs concernés pour être en mesure d'évaluer les retombées de ces programmes de subvention.

2. Initiatives de la Commission

En 2012-2013, près de 3 M$ ont été accordés grâce aux Initiatives de la Commission par rapport à un peu moins de 2 M$ l'année précédente. Ainsi, en 2012-2013, la Commission a soutenu les Initiatives suivantes à hauteur de 2 717 964 $ au total :

- Un soutien financier de 226 500 $ a été accordé à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour la réalisation d'un projet de développement des compétences et l'usage du numérique dans les PME au moyen des technologies de l'information et des communications. Le projet est réalisé en partenariat avec le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)[20].
- La Fédération des commissions scolaires a reçu un autre soutien financier de 812 194 $ pour un projet pilote d'adéquation formation-emploi en collaboration avec l'entreprise Premier Tech, la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup et l'Université du Québec à Rimouski. Le projet porte sur le développement d'une méthodologie de transferts réciproques des compétences industrielles, entrepreneuriales et pédagogiques entre le milieu de travail et les établissements d'enseignement, en vue de concevoir ou d'adapter 25 cours à unités ainsi que des activités pédagogiques.
- Une somme de 423 720 $ a été allouée aux Manufacturiers exportateurs du Québec pour le projet *Défi relève manufacturière*, qui vise à favoriser l'adéquation entre la formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises manufacturières afin d'éviter la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur.
- Un soutien financier de 225 000 $ a été accordé aux Manufacturiers exportateurs du Québec pour la tenue des journées Portes ouvertes des manufacturiers, qui font découvrir aux élèves des 3e et 5e années du secondaire et aux jeunes des carrefours jeunesse emploi les métiers exigeant une formation professionnelle ou une formation technique, par des visites guidées dans des entreprises manufacturières de leur région.
- Pour la campagne de promotion *Tout pour réussir*, un soutien financier de 281 250 $ a été accordé au Centre de services partagés du Québec, en complément des montants qu'Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport lui ont alloués.
- Un autre soutien financier de 340 000 $ a été accordé pour organiser la 11e Semaine québécoise des adultes en formation. Ce total comprend une somme de 20 000 $ allouée directement à un organisme fiduciaire pour chacune des 17 régions.
- Pour le renouvellement de l'entente relative à l'Observatoire compétences-emplois de l'Université du Québec à Montréal, celui-ci a obtenu un soutien financier de 193 800 $, pour une durée d'un an.
- Une somme de 215 500 $ a été répartie entre 13 organisations membres de la Commission pour leur participation à ses groupes de travail.

La répartition détaillée des sommes investies dans les Initiatives de la Commission se trouve en annexe, à la page 68.

20. Ce projet a été analysé en 2011-2012 et compté pour l'année 2012-2013.

3. Programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

TABLEAU 9 **Répartition des projets acceptés, ainsi que des subventions accordées aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre en 2011-2012 et 2012-2013**

	2011-2012	2012-2013
Subventions accordées	16 877 107 $	18 373 946 $
Projets acceptés	121	129

Le nombre de projets subventionnés grâce au programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre a augmenté de 6,6 % en 2012-2013, ainsi que le montant des subventions accordées, qui a connu un taux de croissance de 8,9 %.

Cette hausse, que l'on observe depuis l'entrée en vigueur du programme en 2009-2010, a toutefois quelque peu ralenti en 2012-2013. De manière globale, la popularité du programme s'explique par la souplesse accordée pour atteindre les objectifs visant le développement des compétences de la main-d'œuvre. De plus, les nouveaux rapports établis avec les promoteurs admissibles, fondés sur l'aide-conseil, ont grandement contribué à cette hausse.

TABLEAU 10 **Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs**

TYPES DE PROMOTEURS	PROJETS ACCEPTÉS				SUBVENTIONS ACCORDÉES			
	NOMBRE		(%)		MONTANT ($)		(%)	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	84	87	69,4	67,4	8 862 234	9 831 558	52,5	53,5
Mutuelle de formation	26	27	21,5	20,9	4 164 420	4 958 159	24,7	27,0
Comité d'intégration et de maintien en emploi (CIME)	-	3	-	2,3	-	162 286	-	0,9
Association d'employeurs	6	6	5,0	4,7	2 698 200	2 246 877	16,0	12,2
Association de travailleuses et travailleurs	4	2	3,3	1,6	1 049 848	955 433	6,2	5,2
Fournisseurs de services[21]	-	3	-	2,3	-	143 957	-	0,8
Table sectorielle ou organisme paritaire	1	1	0,8	0,8	102 405	75 676	0,6	0,4
Donneurs d'ordres[22]	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**121**	**129**	**100,0**	**100,0**	**16 877 107**	**18 373 946**	**100,0**	**100,0**

21. La Commission peut traiter directement, à titre de fournisseur de services, avec un établissement ou un organisme appartenant au réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans la mesure où l'offre de formation est déjà élaborée et approuvée par la Direction de la qualification réglementée. Dans ce cas, le mode d'attribution de la subvention est celui du contrat de service et les dépenses admissibles sont celles qui servent à l'organisation et à la diffusion de la formation.

22. Depuis 2012-2013, les donneurs d'ordres qui disposent d'un service de formation agréé et qui organisent des formations destinées à des PME de leur domaine industriel sont des promoteurs admissibles au programme Soutien aux promoteurs collectifs. On entend, par donneur d'ordres, une grande entreprise qui charge une PME de la fabrication de produits, de fourniture de services dont elle a besoin ou de l'exécution de travaux pour son compte.

La répartition des projets traités et acceptés selon le type de promoteurs ne s'est pas modifiée en 2012-2013. Ce sont toujours les comités sectoriels de main-d'œuvre qui dominent quant au nombre de projets acceptés (87) et de subventions accordées (9,8 M$). Comme l'année précédente, ils reçoivent un peu plus de la moitié du total des subventions accordées.

Il importe de souligner que le programme leur accorde une aide particulière en soutenant, par l'embauche d'une coordonnatrice ou un coordonnateur de la formation, la consolidation de leur intervention en faveur de la structuration de la formation dans les entreprises. Cette aide ne vise que les comités sectoriels et a concerné 26 des 129 projets acceptés, comme l'indique le tableau 11. Ainsi, à part ces projets, les comités sectoriels en ont déposé 61 autres destinés aux entreprises.

En 2012-2013, trois projets proviennent de fournisseurs de services alors qu'il n'y en a eu aucun en 2011-2012. Ces trois projets se rapportent à l'objectif 5 du programme, formulé ainsi : Soutien du maintien en emploi et de la mobilité de la main-d'œuvre. Ils visent à faciliter l'obtention de certificats de qualification. Considérant que cet objectif du programme avait été très peu visé jusqu'à maintenant, des efforts particuliers ont été faits afin d'assurer une plus grande concertation avec la Direction de la qualification réglementée d'Emploi-Québec. Cette collaboration a permis la mise en œuvre de projets soutenant des travailleuses et travailleurs dans l'obtention du certificat restreint en connexion d'appareillage et du certificat de mécaniciennes et mécaniciens de machines fixes.

TABLEAU 11 **Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme**

OBJECTIFS	PROJETS ACCEPTÉS				SUBVENTIONS ACCORDÉES			
	NOMBRE		(%)		MONTANT ($)		(%)	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	4	-	3,3	-	944 186	-	5,6	-
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration	4	2	3,3	1,6	1 166 621	955 433	6,9	5,2
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	2	3	1,7	2,3	1 180 950	761 686	7,0	4,1
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi	75	92	61,9	71,3	10 701 942	14 573 796	63,4	79,3
5. Soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre pour faciliter l'obtention de certificats de qualification	-	3	-	2,3	-	143 957	-	0,8
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	10	3	8,3	2,3	1 165 016	195 400	6,9	1,1
7. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation dans les entreprises	26	26	21,5	20,2	1 718 392	1 743 674	10,2	9,5
TOTAL	**121**	**129**	**100,0**	**100,0**	**16 877 107**	**18 373 946**	**100,0**	**100,0**

L'objectif 4, Soutien au développement et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, est celui pour lequel le pourcentage des subventions accordées a été le plus élevé. Il est passé de 63,4 % en 2011-2012 à 79,3 % en 2012-2013. Quant au nombre de projets visant cet objectif, il a augmenté de 22,7 %, passant de 75 à 92. Une partie de ces projets portent sur la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, de l'élaboration à l'implantation des normes professionnelles, y compris la promotion auprès des employeurs du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Les autres projets financés qui ont cet objectif en vue ont permis l'élaboration ou la tenue de diverses activités de formation destinées soit à répondre à un besoin de qualification de la main-d'œuvre concernée, soit à développer les compétences ou encore à améliorer la qualification et la mobilité du personnel des entreprises visées. Soulignons que la présence de plus en plus grande dans les entreprises d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la formation, subventionné par le Fonds dans l'optique de l'objectif 7, a probablement contribué à l'augmentation du nombre de projets se rattachant à l'objectif 4. En effet, ils ont pour objet de promouvoir la formation en emploi et l'implantation de diverses stratégies d'apprentissage, notamment celles qui portent sur les normes professionnelles.

4. Programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

TABLEAU 12 **Répartition des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme**

OBJECTIFS	PROJETS ACCEPTÉS (ENTREPRISES)				PROJETS ACCEPTÉS (FOURNISSEURS DE SERVICES)				TOTAL/OBJECTIF	
	NOMBRE (%)		$ (%)		NOMBRE (%)		$ (%)		$ (%)	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
1. Acquisition de la formation de base	38 (11,5)	35 (7,3)	1 105 469 (14,4)	1 149 552 (8,3)	30 (46,9)	18 (33,9)	712 080 (15,3)	713 480 (13,9)	1 817 549 (14,7)	1 863 032 (9,8)
2. Amélioration de la connaissance du français des travailleuses et travailleurs issus de l'immigration	176 (53,2)	190 (40,0)	3 450 883 (45,0)	4 208 353 (30,2)	17 (26,6)	17 (32,1)	3 491 492 (75,1)	4 169 729 (81,3)	6 942 375 (56,3)	8 378 082 (44,0)
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	41 (12,4)	125 (26,3)	1 333 918 (17,4)	5 322 765 (38,3)	10 (15,6)	9 (17,0)	225 155 (4,8)	137 557 (2,7)	1 559 073 (12,7)	5 460 322 (28,7)
4. Reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi	18 (5,4)	34 (7,2)	748 138 (9,7)	730 365 (5,2)	7 (10,9)	9 (17,0)	223 358 (4,8)	106 425 (2,1)	971 496 (7,9)	836 790 (4,4)
5. Implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	58 (17,5)	57 (12,0)	1 038 801 (13,5)	1 100 873 (7,9)	-	-	-	-	1 038 801 (8,4)	1 100 873 (5,8)
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	-	34 (7,2)	-	1 404 025 (10,1)	-	-	-	-	-	1 404 025 (7,3)
TOTAL	**331 (100,0)**	**475 (100,0)**	**7 677 209 (100,0)**	**13 915 933 (100,0)**	**64 (100,0)**	**53 (100,0)**	**4 652 085 (100,0)**	**5 127 191 (100,0)**	**12 329 294 (100,0)**	**19 043 124 (100,0)**

Avec la mise en œuvre de l'initiative Investissement-compétences, deux modifications majeures dans les objectifs du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre ont contribué à l'augmentation du nombre de projets :

- l'élargissement de la portée de l'objectif 3 à d'autres situations que les départs à la retraite et le soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre au-delà du transfert intergénérationnel des compétences. Ces projets sont liés à la démarche d'entreprises qui choisissent de déployer des efforts pour mieux planifier et structurer le transfert d'expertise, notamment entre les travailleuses et travailleurs de différentes générations, et pour favoriser la mobilité interne du personnel en investissant dans le développement de ses compétences. Entre 2011-2012 et 2012-2013, le nombre de projets est passé de 41 à 125.
- l'ajout d'un 6e objectif au programme visant le soutien à la structuration de la formation dans les entreprises : soit par la création d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur de la formation, soit par l'utilisation d'un service d'accompagnement jumelant la dirigeante ou le dirigeant d'une PME avec une ou un gestionnaire d'expérience, retraité ou non, dont l'expertise répond aux besoins de la PME en matière de gestion de la formation. Un nombre de 34 entreprises s'est prévalu de cette possibilité en embauchant une coordonnatrice ou un coordonnateur de la formation.

Finalement, le nombre de projets visant l'objectif 4 relatif à la reconnaissance des acquis et des compétences a augmenté de 88,9 % par rapport à 2011-2012, passant de 18 à 34. Cette augmentation signifie qu'un plus grand nombre de personnes en emploi devraient obtenir une qualification reconnue.

TABLEAU 13 **Répartition par région des projets acceptés ainsi que des subventions accordées en 2011-2012 et 2012-2013 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre**

OBJECTIFS	PROJETS ACCEPTÉS (ENTREPRISES)				PROJETS ACCEPTÉS (FOURNISSEURS DE SERVICES)				TOTAL/RÉGION			
	NOMBRE (%)		$ (%)		NOMBRE (%)		$ (%)		NOMBRE (%)		$ (%)	
	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013	2011-2012	2012-2013
1. Bas-Saint-Laurent	9 (2,8)	20 (4,2)	293 449 (3,9)	781 190 (3,9)	-	-	-	-	9 (2,3)	20 (3,8)	293 449 (2,4)	781 190 (4,1)
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	13 (4,0)	14 (3,0)	276 447 (3,6)	261 205 (1,9)	6 (9,4)	6 (11,3)	109 828 (2,4)	64 045 (1,2)	19 (4,8)	20 (3,8)	386 275 (3,1)	325 250 (1,7)
3. Capitale-Nationale	14 (4,3)	26 (5,5)	237 906 (3,1)	503 176 (3,6)	3 (4,7)	6 (11,3)	223 092 (4,8)	429 580 (8,4)	17 (4,3)	32 (6,1)	460 998 (3,7)	932 756 (4,9)
4. Mauricie	3 (0,9)	9 (1,9)	113 025 (1,5)	320 995 (2,3)	-	-	-	-	3 (0,8)	9 (1,7)	113 025 (0,9)	320 995 (1,7)
5. Estrie	10 (3,0)	44 (9,3)	192 622 (2,5)	1 248 493 (9,0)	8 (12,5)	16 (30,2)	154 721 (3,3)	273 417 (5,3)	18 (4,6)	60 (11,4)	347 343 (2,8)	1 521 910 (8,0)
6. Montréal	165 (49,8)	218 (45,9)	3 884 805 (50,6)	6 319 620 (45,4)	20 (31,3)	14 (26,4)	2 927 300 (62,9)	3 334 320 (65,0)	185 (46,8)	232 (43,9)	6 812 105 (55,3)	9 653 940 (50,7)
7. Outaouais	14 (4,2)	9 (1,9)	63 202 (0,8)	37 097 (0,3)	3 (4,7)	3 (5,7)	15 000 (0,3)	23 700 (0,5)	17 (4,3)	12 (2,3)	78 202 (0,6)	60 797 (0,3)
8. Abitibi-Témiscamingue	10 (3,0)	22 (4,6)	234 899 (3,1)	987 870 (7,1)	-	1 (1,9)	-	59 929 (1,2)	10 (2,5)	23 (4,3)	234 899 (1,9)	1 047 799 (5,5)
9. Côte-Nord	5 (1,5)	4 (0,8)	117 684 (1,5)	81 488 (0,6)	-	-	-	-	5 (1,3)	4 (0,8)	117 684 (1,0)	81 488 (0,4)
10. Nord-du-Québec	2 (0,6)	2 (0,4)	68 916 (0,9)	100 000 (0,7)	-	-	-	-	2 (0,5)	2 (0,4)	68 916 (0,6)	100 000 (0,5)
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4 (1,2)	2 (0,4)	99 497 (1,3)	119 936 (0,9)	-	-	-	-	4 (1,0)	2 (0,4)	99 497 (0,8)	119 936 (0,6)
12. Chaudière-Appalaches	12 (3,6)	12 (2,5)	487 294 (6,3)	363 198 (2,6)	-	-	-	-	12 (3,0)	12 (2,3)	487 294 (4,0)	363 198 (1,9)
13. Laval	20 (6,0)	23 (4,8)	179 391 (2,3)	163 541 (1,2)	3 (4,7)	3 (5,7)	551 199 (11,8)	797 900 (15,6)	23 (5,8)	26 (4,9)	730 590 (5,9)	961 441 (5,1)
14. Lanaudière	10 (3,0)	15 (3,2)	480 209 (6,3)	712 659 (5,1)	1 (1,5)	3 (5,6)	96 000 (2,1)	138 000 (2,7)	11 (2,8)	18 (3,4)	576 209 (4,7)	850 659 (4,5)
15. Laurentides	10 (3,0)	14 (3,0)	302 657 (3,9)	456 131 (3,3)	-	-	-	-	10 (2,5)	14 (2,6)	302 657 (2,5)	456 131 (2,4)
16. Montérégie	24 (7,3)	32 (6,7)	499 795 (6,5)	1 162 832 (8,3)	19 (29,7)	1 (1,9)	569 995 (12,3)	6 300 (0,1)	43 (10,9)	33 (6,2)	1 069 790 (8,6)	1 169 132 (6,1)
17. Centre-du-Québec	6 (1,8)	9 (1,9)	145 412 (1,9)	296 502 (2,1)	1 (1,5)	-	4 950 (0,1)	-	7 (1,8)	9 (1,7)	150 362 (1,2)	296 502 (1,6)
TOTAL	**331 (100,0)**	**475 (100,0)**	**7 677 209 (100,0)**	**13 915 933 (100,0)**	**64**	**53 (100,0)**	**4 652 085**	**5 127 191 (100,0)**	**395 (100,0)**	**528 (100,0)**	**12 329 294 (100,0)**	**19 043 124 (100,0)**

Chaque année, les ressources du Fonds affectées au volet régionalisé des programmes de subvention sont réparties entre les 17 régions du Québec en fonction du nombre d'entreprises assujetties à la loi sur les compétences. À deux reprises dans l'année, cette répartition est rajustée selon les subventions accordées et les projets en traitement.

Notons que 50,7 % des subventions ont été accordées à des entreprises de la région de l'Île-de-Montréal, pour répondre notamment à l'ampleur particulière des besoins de cette région en matière de francisation. L'investissement moyen par projet varie d'une région à l'autre. Cela tient principalement à la nature des projets subventionnés.

5. Programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)

TABLEAU 14 **Principaux résultats du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi en 2011-2012 et 2012-2013**

	2011-2012	2012-2013
Projets acceptés	2	240
Entreprises subventionnées	2	226[23]
Salariées et salariés visés	17	8 468
Subventions accordées ($)	111 571	13 323 616

Lancé à la fin de l'exercice financier 2011-2012, le programme AERE s'est véritablement déployé en 2012-2013. Ainsi, le programme a soutenu 226 entreprises dans les premières années de la relance de leurs activités économiques, en répondant aux besoins de formation de leur personnel grâce à 240 projets.

23 Certaines entreprises peuvent avoir déposé plus d'un projet au cours de l'année.

6. Mesures liées au programme Adéquation formation-emploi

TABLEAU 15 **Principaux résultats des mesures liées au programme Adéquation formation-emploi en 2011-2012 et 2012-2013**

	2011-2012	2012-2013
Ressources affectées en début d'année ($)	2 000 000	5 000 000
Projets acceptés	-	51
Subventions accordées ($)	-	3 472 438

Lancé à la fin de l'exercice financier 2011-2012, la mise en œuvre des mesures liées au programme Adéquation formation-emploi s'est faite en 2012-2013. Ainsi, 51 projets ont été acceptés dans le cadre de ces mesures, dont 35 projets régionaux qui ont reçu des subventions se chiffrant à 2 866 116 $ et 16 projets visant l'offre de formation à temps partiel pour lesquels les subventions ont été de 606 322 $, qui ont porté le total à 3 472 438 $.

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités[24] sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte notamment de la situation financière du Fonds et présentent les revenus et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'application de la loi sur les compétences.

REVENUS ET CHARGES

Les revenus du Fonds proviennent des cotisations des employeurs (voir la note 2 complémentaire des états financiers), perçues par Revenu Québec, d'intérêts et des autres revenus[25].

Les charges sont essentiellement attribuables aux subventions imputées dans le cadre des programmes du Fonds ainsi qu'aux frais d'exploitation et d'administration associés à l'application de la loi sur les compétences et à l'administration des subventions (voir la note 4 complémentaire des états financiers). Sont intégrés aux frais d'exploitation et d'administration les frais relatifs à l'engagement et à la reconnaissance des entreprises (projet rattaché à l'initiative Investissement-compétences).

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013 fait état d'un excédent cumulé en début d'exercice de 96,4 millions de dollars, alors que le solde à la fin de l'exercice est de 88,8 millions de dollars. Les revenus représentent 35,2 millions de dollars et les charges totalisent 42,8 millions de dollars, générant un déficit annuel d'exploitation de 7,6 millions de dollars, comparativement à un excédent de 6,8 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012.

La variation de l'excédent annuel de 14,4 millions de dollars par rapport à l'exercice 2011-2012 s'explique principalement par l'augmentation des charges (15,0 millions de dollars) combinée à une légère augmentation des revenus (0,6 million de dollars).

Du 15,0 millions de dollars d'augmentation des charges en 2012-2013, près de 13 millions sont attribuables aux programmes de subvention et 2,2 millions aux frais d'exploitation et d'administration.

L'augmentation des charges pour les programmes de subvention est le reflet de l'augmentation des activités pour les programmes AERE (4,8 millions de dollars), Soutien

24. Voir les états financiers audités aux pages 41 à 55.

25. Les autres revenus sont constitués des droits et frais et du recouvrement des charges de subventions d'années antérieures. Les droits et frais sont des frais exigibles liés au traitement des demandes d'agrément et de reconnaissance à titre de mutuelle de formation, de même que pour la délivrance de certificats de qualité des initiatives de formation ou de certificats d'activité de formation admissible.

régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre (4,5 millions de dollars) et Soutien aux promoteurs collectifs (3,8 millions de dollars).

L'augmentation des frais d'exploitation et d'administration est attribuable à l'intensification de la mise en œuvre des nouvelles activités suscitées par l'initiative Investissement-compétences.

EFFECTIFS AUTORISÉS

Pour l'exercice 2012-2013, les effectifs autorisés pour l'administration de la loi sur les compétences et la gestion du Fonds équivalaient à 53 employées et employés à temps complet[26], dont 34 affectés à la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, un employé affecté à une autre unité centrale du ministère et 18 répartis dans les directions régionales d'Emploi-Québec.

FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Les normes comptables du secteur public exigent que la présentation des charges dans les notes complémentaires des états financiers se fasse par objet. Ainsi, et conformément à l'article 41 de la loi sur les compétences, les frais associés à l'application de la loi sur les compétences et ceux associés à l'administration des subventions ont été présentés distinctement selon les principales catégories de charges (voir la note 4 complémentaire des états financiers du Fonds).

Les frais d'exploitation et d'administration (8,1 millions de dollars) associés à l'application de la loi sur les compétences, au traitement des demandes de subvention et à la gestion budgétaire et financière du Fonds sont imputés à deux grandes activités :

- Frais associés à l'application de la loi sur les compétences (46 %);
- Frais associés à l'administration des subventions (54 %).

Les frais associés à l'application de la loi sur les compétences (3,7 millions de dollars) incluent les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) ainsi que les créances douteuses (0,4 million de dollars) associées à la perception des ces cotisations. Sont également compris dans ces frais d'exploitation et d'administration, les dépenses de 1,4 M$ associés au projet Engagement et reconnaissance des employeurs[27].

Les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) sont similaires à ceux de l'année 2011-2012. Revenu Québec a la responsabilité de traiter la déclaration annuelle de chaque employeur assujetti à la loi sur les compétences et, le cas échéant, de percevoir les sommes non investies en formation pour les verser au Fonds.

26. L'équivalent temps complet (ETC) est une unité de mesure qui représente le travail d'une personne à temps complet pendant une année.

27. Projet rattaché à l'initiative Investissement-compétences mais non subventionné.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION 42

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 43

ÉTATS FINANCIERS 44

- **État des résultats et de l'excédent cumulé** 44
- **État de la situation financière** 45
- **État de la variation des actifs financiers nets** 46
- **État des flux de trésorerie** 47
- **Notes complémentaires** 48

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

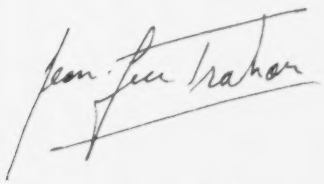

Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail
Montréal, le 10 septembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 10 septembre 2013

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

(en milliers de dollars)

	2013		2012
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS			
Cotisations des employeurs	31 000	33 239	32 671
Droits et frais	1 000	987	924
Intérêts	800	939	894
Autres	-	69	94
	32 800	**35 234**	**34 583**
CHARGES			
Subventions aux employeurs	27 900	29 163	20 208
Subventions au programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'Emploi	5 200	4 770	-
Subventions au programme Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance	800	814	1 663
Subventions au programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique	-	-	14
Frais d'exploitation et d'administration (note 4)	8 900	8 069	5 908
	42 800	**42 816**	**27 793**
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**(10 000)**	**(7 582)**	**6 790**
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	**96 366**	**96 366**	**89 576**
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	**86 366**	**88 784**	**96 366**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2013
(en milliers de dollars)

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	66 321	71 156
Débiteurs (note 6)	30 428	28 724
	96 749	99 880
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	7 995	3 565
ACTIFS FINANCIERS NETS	**88 754**	**96 315**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	30	51
EXCÉDENT CUMULÉ	**88 784**	**96 366**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

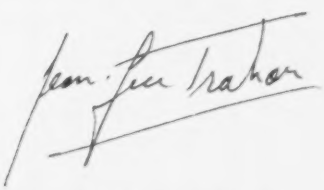

Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013
(en milliers de dollars)

	2013		2012
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**96 315**	**96 315**	**89 576**
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance	-	(30)	(51)
Utilisation de charges payées d'avance	-	51	-
	-	21	(51)
(Déficit) Excédent de l'exercice	**(10 000)**	**(7 582)**	**6 790**
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	**(10 000)**	**(7 561)**	**6 739**
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	**86 315**	**88 754**	**96 315**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013
(en milliers de dollars)

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(7 582)	6 790
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 704)	(1 070)
Charges payées d'avance	21	(51)
Créditeurs et charges à payer	4 430	210
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement et (DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 835)	5 879
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	71 156	65 277
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 5)	**66 321**	**71 156**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est constitué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chapitre D-8.3). La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargée de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et de l'article 7.1 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (RLRQ, chapitre M-15.001), l'administration du Fonds a été déléguée à la CPMT.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus, en l'absence de directives pertinentes dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la Direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la Direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait à la comptabilisation des revenus et des débiteurs liés aux cotisations des employeurs et à la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les éléments suivants:

Actifs financiers:
- La trésorerie et équivalents de trésorerie
- Les débiteurs

Passif financier:
- Les créditeurs et charges à payer

Évaluation initiale
Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Évaluation ultérieure
La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Les cotisations des employeurs, en vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, sont perçues par le ministre du Revenu, au bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus liés aux cotisations des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les autres revenus sont constatés au moment où ces derniers sont gagnés, lorsque la mesure et le recouvrement sont raisonnablement assurés.

Constatation des subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Ces subventions sont relatives à des ententes de partage de frais et peuvent comporter à la fois des accords de remboursement et des accords de financement.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu et d'acceptations bancaires très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le 1er avril 2012, le Fonds a adopté prospectivement le chapitre SP 1201 « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200 « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et les pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière du Fonds.

Instruments financiers

Le 1er avril 2012, le Fonds a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants:

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : celle de la juste valeur ou celle du coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.
- L'obligation d'ajouter de nouvelles informations sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers. Ces informations ont été ajoutées et présentées à la note 8.

En date du 1er avril 2012, le Fonds:

- A classé ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur ou au coût ou coût après amortissement conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450 et a comptabilisé ces éléments dans l'état de la situation financière.
- A appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur.
- A appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.
- A comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Paiement de transfert

Le 1er avril 2012, le Fonds a adopté prospectivement les recommandations du chapitre SP 3410 « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre du même nom, établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant au point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. À cet effet, la comptabilisation d'un paiement de transfert est constatée dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire ou le cédant satisfait à tous les critères d'admissibilité.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur l'état de la situation financière du Fonds.

Au 31 mars 2013, les postes subventions de l'état des résultats et de l'excédent cumulé du Fonds présentent un montant de 34 747 472 $ à titre de cédant de paiements de transfert.

4. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la CPMT a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la Loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 53 (52 au 31 mars 2012) employés à temps complet, prévus selon le plan d'affectation, pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Ces employés sont chargés de l'information sur la Loi et ses règlements, ainsi que de leur promotion et leur application, en plus d'assurer l'administration du Fonds.

Sont également prises sur le Fonds, les sommes requises pour la préparation et la diffusion d'informations relatives aux chapitres II à III de la Loi.

	2013	2012
Frais associés à l'application de la Loi		
Traitements et avantages sociaux	808	805
Prêts de services	368	721
Honoraires professionnels - études, enquêtes et vigie	-	319
Autres honoraires professionnels	113	116
Publicité et promotion	1 319	61
Frais de perception des cotisations	623	613
Créances douteuses	415	553
Autres	89	81
	3 735	3 269

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Frais associés à l'administration des subventions		
Traitements et avantages sociaux	1 018	839
Prêts de services	3 172	1 671
Honoraires professionnels	43	47
Publicité et promotion	-	6
Créances douteuses	-	24
Autres	101	52
	4 334	2 639
	8 069	**5 908**

Le Fonds bénéficie, à titre gratuit, de certains services de gestion assumés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces services ne sont ni comptabilisés, ni présentés dans les présents états financiers.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Acceptations bancaires rachetables en tout temps, échéant entre avril 2013 et février 2014 (avril 2012 et octobre 2012 au 31 mars 2012), à des taux variant entre 1,18 % et 1,33 % (entre 1,12 % et 1,22 % au 31 mars 2012)	61 257	67 985
Avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, lequel représente un taux de 0,50 % au 31 mars 2013 (0,50 % au 31 mars 2012)	5 064	3 171
	66 321	**71 156**
Intérêts encaissés	**782**	**752**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. DÉBITEURS

	2013	2012
Cotisations des employeurs	30 011	28 428
Subventions aux employeurs versées en trop	312	331
Secrétariat du Conseil du trésor	-	36
Intérêts	359	202
	30 682	28 997
Provision pour créances douteuses	(254)	(273)
	30 428	**28 724**

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2013 s'établit à 45 679 343 $ (26 601 795 $ au 31 mars 2012)

Les versements des obligations contractuelles du Fonds s'effectueront de la façon suivante pour les deux prochains exercices :

2014	2015
44 553 217 $	**1 126 126 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Fonds est exposé à un risque de crédit au maximum de la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'institutions financières réputées et du fonds général du Fonds consolidé du revenu.

Le Fonds estime que les concentrations de risque de crédit associées aux débiteurs sont limitées en raison du nombre considérable de clients auxquels du crédit a été consenti par son principal débiteur, Revenu Québec. Un pourcentage de 73 % des sommes inscrites au titre de ce débiteur au 31 mars 2013 a été perçu dans un délai de moins de 30 jours suivant la fin de l'exercice financier (77 % au 31 mars 2012).

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux subventions aux employeurs versées en trop et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la Direction.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses du Fonds :

	2013	2012
Provision pour créances douteuses au début	273	274
Créances douteuses	-	24
Montant annulé ou radié	(19)	(25)
Provision pour créances douteuses à la fin	**254**	**273**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2013
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

L'établissement de la provision relative aux contributions d'employeur est sous la responsabilité de Revenu Québec. Chaque année, Revenu Québec communique seulement le montant en créances douteuses qui devrait être imputé aux résultats du Fonds. Au 31 mars 2013, ce montant est à la hauteur de 415 418 $ (552 963 $ au 31 mars 2012).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Fonds paie généralement ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les créditeurs et charges à payer totalisent 7 995 155 $ au 31 mars 2013 (3 565 455 $ au 31 mars 2012).

Le Fonds évalue très faible son risque de liquidité puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Fonds considère qu'il est seulement exposé au risque du taux d'intérêt attribuable à sa trésorerie et équivalents de trésorerie qui portent intérêt à des taux basés sur celui du marché.

L'objectif du Fonds est de gérer l'exposition de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêt gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Le Fonds considère donc que son risque lié à la variation du taux d'intérêt est faible.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

ANNEXES

DESCRIPTION DES ORGANISATIONS DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION

Conseils régionaux des partenaires du marché du travail

Les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont la responsabilité de définir la problématique du marché du travail dans leur région et d'élaborer un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par l'élaboration d'une offre de service régionale, les conseils appuient le Plan d'affectation des ressources du Fonds et la mise en œuvre des programmes régionalisés du Fonds.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Les comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) sont des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail. Ils sont composés de représentantes et représentants d'employeurs et de travailleuses et travailleurs de leurs secteurs d'activité respectifs. Les CSMO comptent aussi des représentantes et des représentants de ministères et d'organismes liés aux secteurs concernés. Ils ont notamment pour mandat de définir les besoins propres à la main-d'œuvre de leur secteur et de soutenir l'amélioration de ses compétences.

Ils peuvent aussi agir à titre de mutuelles de formation et participer à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. En concertation avec les principaux partenaires de leur secteur, ils peuvent aussi élaborer et mettre en œuvre des stratégies ou des plans d'action visant à répondre aux besoins particuliers des entreprises et de la main-d'œuvre de ce secteur. Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre contribue à soutenir financièrement les CSMO.

Les comités sectoriels peuvent compter sur le soutien de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS). Son mandat est de mettre en œuvre l'approche sectorielle en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. À cette fin, la DDCIS favorise la concertation des partenaires privés et publics dans le but de créer les conditions nécessaires et propices au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur d'activité économique, d'un sous-secteur ou de secteurs apparentés. Elle vise à concilier les considérations sectorielles, régionales et locales dans l'élaboration et l'application de stratégies de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur.

Comités d'intégration et de maintien en emploi

Les comités d'intégration et de maintien en emploi (CIME) ont pour mandat de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de clientèles aux prises avec des problèmes d'emploi particuliers. Ils repèrent les difficultés des personnes qui constituent ces clientèles, et ils conçoivent des stratégies pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation dont ces personnes ont besoin pour s'intégrer au marché du travail.

Deux CIME sont actuellement reconnus par la Commission, l'un pour les personnes handicapées et l'autre pour les personnes immigrantes. Ces comités sont composés de représentantes et représentants du milieu associatif, des syndicats, des entreprises ainsi que des organismes et ministères concernés.

Comités consultatifs

Les comités consultatifs possèdent une connaissance approfondie des contraintes et des besoins des personnes exposées au risque de sous-emploi et ils sont, par conséquent, bien placés pour formuler des avis et des propositions à la Commission des partenaires du marché du travail, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à Emploi-Québec, concernant les mesures et les services à rendre ou à développer afin que ces personnes améliorent leur condition et leur employabilité pour accéder à un emploi et s'y maintenir. Ces avis doivent se rattacher à la mission et aux responsabilités des trois grandes organisations.

Les cinq comités consultatifs actuellement reconnus par la Commission touchent les clientèles suivantes : les jeunes, les femmes, les personnes judiciarisées, les travailleuses et travailleurs ayant 45 ans ou plus et les autochtones. Ils regroupent des représentantes et représentants d'organismes engagés auprès de ces clientèles ainsi que d'autres partenaires, tels les représentantes et représentants patronaux et syndicaux.

Emploi-Québec

Emploi-Québec est une unité ayant conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une convention de performance et d'imputabilité. Elle soutient la Commission des partenaires du marché du travail, et plus particulièrement la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, dans la réalisation des activités relatives à l'application de la loi sur les compétences. Le soutien aux entreprises est offert par les conseillères et conseillers de ses directions régionales. Les mandats confiés à Emploi-Québec consistent notamment à informer les employeurs relativement aux modalités d'application de la loi sur les compétences, à soutenir l'initiative Investissement-compétences et à mettre en œuvre le programme de subvention Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre.

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

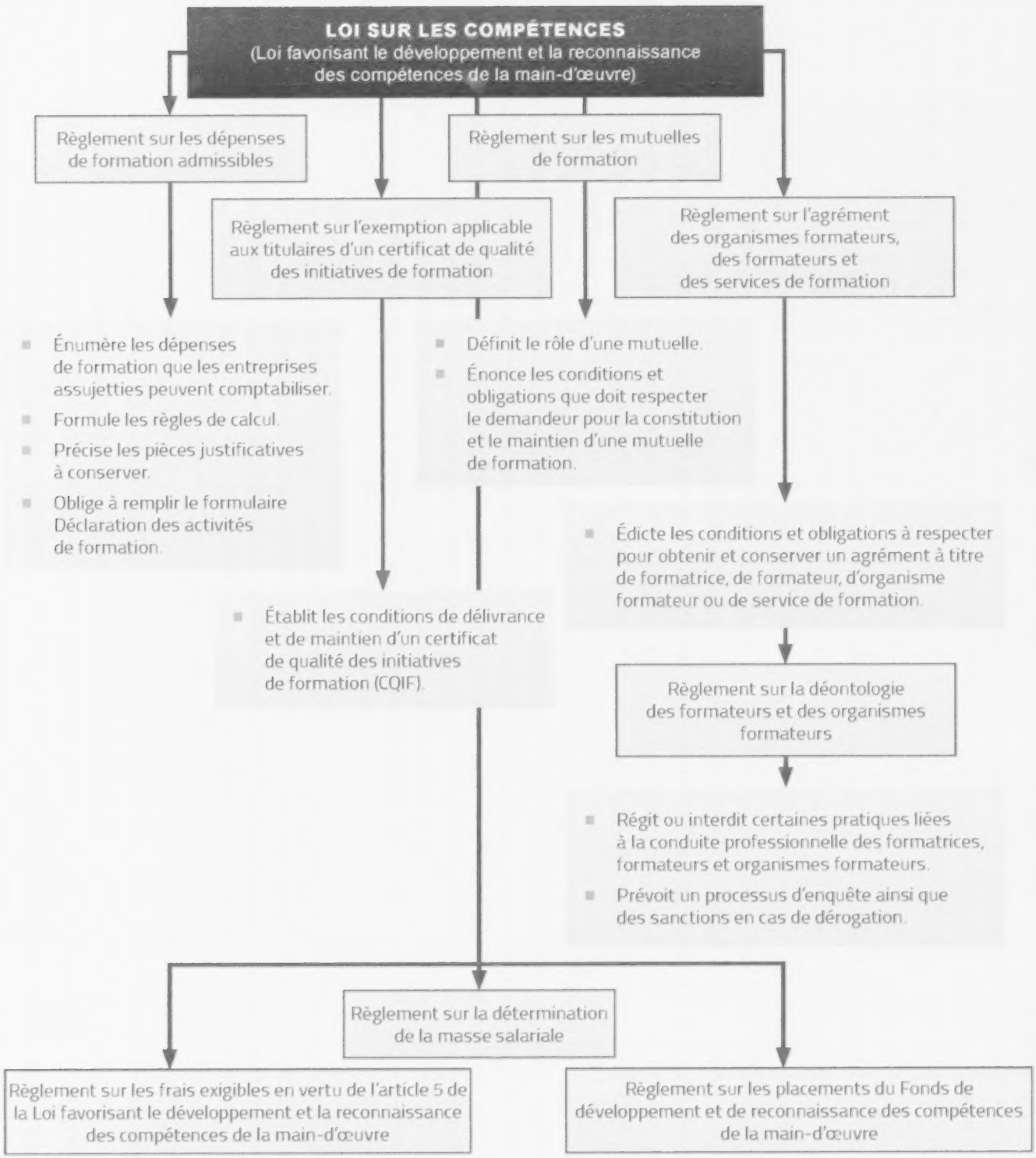

TABLEAU DES SERVICES TARIFÉS[28]

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS	CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (CQIF)	MUTUELLE DE FORMATION	AGRÉMENT	CERTIFICAT D'ACTIVITÉ ADMISSIBLE
Revenus perçus	42 000 $	1 750 $	927 250 $	22 342 $
Coûts des biens et services	5 000 $	61237 $	75 178 $	9 630 $
Méthode de fixation des tarifs	Estimation des coûts effectuée en juin 2007. Tarif établi à 1 000 $ (article 8 du Règlement sur l'exemption applicable au titulaire d'un certificat de qualité des initiatives de formation).	Estimation des coûts des travaux visant à remplacer le Règlement sur les organismes collecteurs par le Règlement sur les mutuelles de formation en 2007. Tarif établi à 250 $ (Article 17 du Règlement sur les mutuelles de formation).	Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23. Tarifs en vigueur : Organisme formateur : 550 $; OSBL : 200 $, Formateur ou formatrice : 300 $, Service de formation d'un employeur : 250 $, Service de formation multiemployeur : 500 $.	Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi sur les compétences. Tarifs en vigueur : 101 $ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un organisme formateur, une formatrice ou un formateur agréés ou un ordre professionnel, et 205 $ dans tous les autres cas.
Niveau de financement atteint (revenus par rapport aux coûts)	100 % des coûts de vérification	S. O.	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Niveaux de financement visés par la tarification	100 % des coûts de vérification	100 % des coûts de traitement et de renouvellement	100 % des coûts de traitement et de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Justification des niveaux de financement visés par la tarification	Couvrir les coûts de la vérification.	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement.	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement.	Couvrir les coûts du traitement du dossier.
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1er janvier 2008	1er avril 2012
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	En vertu du nouveau règlement entré en vigueur à l'automne 2011, les droits exigibles seront indexés au 1er avril de chaque année.	Le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi prévoit l'indexation des frais exigibles au 1er avril de chaque année.

Autres biens et services pouvant être tarifés

La DSDMO n'offre pas d'autres biens et services qui pourraient être tarifés

28. La politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes en ce qui concerne le processus tarifaire. Les services tarifés concernent le certificat de qualité des initiatives de formation, les mutuelles de formation, l'agrément des formatrices et formateurs et le certificat d'activité de formation admissible. Seuls les frais exigés pour le traitement d'une demande de certificat d'activité de formation admissible sont indexés annuellement.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTION ET SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2012-2013, PAR PROGRAMME

Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Académie du CQEA	169 900
AGRIcarrières, Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	179 791
Camo-route inc.	1 954 026
CœffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre chimie, pétrochimie, raffinage et gaz	119 925
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - C.A.M.O. - personnes immigrantes	69 586
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées	92 700
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal	75 676
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	78 074
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle (CSMOFMI)	453 196
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	365 574
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois	987 089
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	315 434
Institut québécois des ressources humaines en horticulture (Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale-commercialisation et services)	118 200
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	1 402 789
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	376 777
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	228 508
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	103 204

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	19 911
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	375 186
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	65 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	383 361
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	313 470
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	78 854
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	232 770
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	352 516
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	258 875
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	43 351
Commission scolaire de la Riveraine	100 606
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	458 681
Conseil québécois des ressources humaines en culture	70 000
FCCQ Formation	21 540
Fédération des plastiques et alliances composites	1 085 251
Fédération québécoise des coopératives forestières	392 335
FormaPlus	372 283
Forma'PME	888 335
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec (Grafi'Com Formation)	313 133
La mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s « FORMAREZ »	1 240 030
La mutuelle de formation régionale du Saguenay Lac-St-Jean	179 279
L'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	44 118

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	453 065
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale Stratform	216 024
Pharmabio Développement	70 000
Plasticompétences inc.	260 347
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	1 104 570
Service Intégré du Bois de l'Estrie	98 173
Sous-Traitance Industrielle Québec (STIQ)	627 000
Union des employés et employées de service, Section locale 800	955 433
TOTAL	**18 373 946**

Soutien régionalisé aux entreprises

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
/N Spro inc.	13 264
134089 Canada inc. (Saint-Jean et Fils)	5 280
181643 Canada inc. (Produits Adonis inc.)	10 647
2748-8683 Québec inc. (Distribution Florale Sierra)	9 246
3101-2883 Québec inc. (Cyzotrim)	61 849
4145275 Canada inc. (Chlorophylle/Rêve arctique)	50 000
4197097 Canada inc. (BAM Strategy)	54 938
7880456 Canada inc. (iLabs)	8 460
7922825 Canada inc. (Netricom)	4 150
9015-4931 Québec inc. (Fromagerie La Vache à Maillotte)	88 303
9031-2265 Québec inc. (Groupe GCRH)	24 263
9082-8831 Québec inc. (MRB. et Associés)	33 710
9091-4532 Québec inc. (Cotech/Xmétal)	80 400
9135-0363 Québec inc. (Horizon SF)	23 347
9153-4271 Québec inc. (Département Caméra)	48 088
9206-0185 Québec inc. (Communication Symbiose)	29 458
9210-9719 Québec inc. (La résidence Saint-Jude)	6 340
9232-3815 Québec inc. (SPA Orazio inc.)	1 120
A. & D. Prévost inc.	96 788
A.M.G. Médicale inc.	52 725
Abipa Canada inc.	45 006
Abressa Canada inc.	10 800
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	16 559
Achille Tremblay et fils ltée	675
Acier profilé S.B.B. inc.	50 000
ACN Canada (Marque de commerce)	27 861
Ad Hoc Recherche inc.	13 397
Adélard Soucy (1975) inc.	23 314
Advantech techniques de pointe pour faisceaux hertziens	11 665
Aérospatiale Thyssenkrupp	40 964
Agence de sécurité Mirado inc.	48 173
Agence Ometz	16 500
Agence pour vivre chez soi	22 397

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Agiledss inc.	6 698
Agromex inc.	40 230
Aheeva Technologie inc.(Atelka Incorporé)	11 645
Aliments Prince, S.E.C.	28 800
Alphacasting inc.	48 904
Alphamosaik inc.	7 447
Alta Précision inc.	18 833
Amdocs Canadian Managed Services inc.	55 210
American & Efird Canada Incorporée	7 188
Amesys Canada inc.	17 280
AMF Automation Technologies Company of Canada	6 400
Andritz Hydro ltée	6 960
Anodisation Verdun inc.	100 000
April Super Flo inc.	31 288
Architectes de messagerie inc.	35 520
Armeco inc.	55 122
Articles de maison Anglo-Canadian, S.E.C.	10 725
ASDR Fabrication inc.	32 982
Association coopérative étudiante du Collège Ahuntsic	9 360
Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec inc.	1 600
Au Jardin de la Famille de Fabreville inc.	12 931
Autodesk Canada Cie	33 600
B3CG Interconnect inc.	53 678
Balcorp limitée	8 160
Ballin inc.	23 295
Banctec (Canada), inc.	14 400
Banque HSBC Canada	44 067
Baxters Canada inc.	35 786
Bégin & Bégin incorporée	73 978
Benny & Frères inc.	37 502
Béton Barrette inc.	96 587
Bio-K Plus International inc.	6 806
Biopterre - Centre de développement des bioproduits	50 238
Bitumar inc.	51 749
Bois Urbain - Meubles	44 460

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Bombardier inc.	57 400
Boulangerie St-Méthode inc.	10 017
Bouthillette Parizeau & Associés inc.	16 464
Brematech inc.	38 057
C&D Aerospace Canada Co.	8 865
C.P.E. Le gardien des rêves	16 478
Campor Environnement inc.	19 583
Campor inc.	31 224
Canards du Lac Brome ltée	49 295
Caron & Guay inc.	47 790
Carrefour environnement Saguenay	26 247
Centre Booth de Montréal	10 727
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or	31 392
Centre de criblages Select-Art inc.	18 720
Centre de la petite enfance Le Jardin des rêves inc.	19 416
Centre dentaire Bertrand Kabbaj inc.	18 488
Centre d'hébergement Chartwell inc.	43 534
Centre Élisabeth-Bruyère	24 536
Certex - Centre de récupération et de recyclage du textile inc.	40 652
Charcuterie Parisienne inc.	23 674
Château M.T. inc.	11 908
Citerne Almac International inc.	51 968
Club Bead Plus (9106-5235 Québec inc.)	22 980
C-MAC Microcircuits ULC	38 913
CMC Électronique inc.	56 000
CMP Solutions Mécaniques Avancées ltée	64 921
Cobrex inc.	16 025
Codet inc.	3 600
Collectes Coderr	34 021
Collectif des femmes immigrantes du Québec	14 670
Compagnie de vêtements Memphis-Blues inc.(Memphis-Blues Apparel Company Inc.)	28 331
Composites B.H.S. inc.	57 952
Compresseurs Paramec inc.	14 600
Comptoirs moulés Rive-Nord inc.	49 155
Conceptromec inc.	18 400
Confection 2001	20 058

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Connaissanceune inc.	16 740
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	52 800
Conseillers en gestion Globale State Street, ltée	7 690
Consultants BioMedCom inc.	8 880
Consultants Canarail inc.	13 200
Contact nature Rivière-à-Mars	13 948
Coop de solidarité en service d'aide à domicile Mobil'Aide	7 541
Coopérative de services à domicile de l'Estrie	41 576
Coopérative de services Rive-Sud	10 220
Coopérative de solidarité d'aide à domicile 'Aide Atout'	44 512
Coopérative de solidarité de services à domicile Aux p'tits soins	16 329
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de Joliette	32 665
Coopérative de solidarité Aspire Tout	10 883
Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides	13 644
Coopérative de solidarité d'aide à domicile HCN	3 798
Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau	16 324
Coopérative de solidarité en aide domestique Marteau et Plumeau	27 536
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de la MRC L'Assomption	37 312
Coopérative de solidarité en soutien à domicile, Aide Rive-Sud Métropolitaine	26 388
Coopérative de solidarité en soutien à domicile d'Autray	13 857
Coopérative de solidarité en soutien et aide domestique des Moulins	36 558
Coopérative de solidarité NOVaide	100 004
Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière	50 973
Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec	57 528
Coopérative de solidarité en entretien ménager du Bas-Richelieu	12 692
Coopérative des travailleurs (euses) de Sacré-Cœur (Unisaco)	66 807
Cordé électrique inc.	13 773
Corem	24 960

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Coporation canadienne de stationnement impérial	4 463
Corporation Compuware du Canada	34 560
Corporation de services Morgan Stanley Canada	43 904
Corporation financière Advanceit	8 240
Corporation Interactive Eidos	23 166
Corporation Intrado Canada	19 500
Corporation Worldpay Canada	17 550
Coup de Balai inc.	7 837
Coup de main à domicile de Rimouski	18 469
Cuisine Idéale inc.	34 305
Cushman & Wakefield ltée	15 650
D.M.C Soudure inc.	62 378
Darrah and Associates inc. (Bento Nouveau)	61 639
Dassault Systèmes Canada inc.	19 332
Défi-Autonomie de la MRC d'Abitibi	7 892
Delmar International inc.	22 132
Distech Contrôles inc.	7 867
Divertissement 7G inc.	7 440
Dynapompe inc.	9 998
EA Mobile (Canada) ULC	45 250
EA Montréal (Electronic Arts (Canada) inc.)	33 462
Eaux vives Water inc.(Eaux vives embouteillage)	72 190
Éclairage Lumenpulse inc.	36 564
Éditions Jeux Infinis inc.	25 575
Électronique Directed Canada, inc.	32 869
Emergia Aerospace	25 000
Enerkem inc.	5 280
Englobe	16 100
Entreprise de soudure Aérospatiale inc. (Aérospace Welding inc.)	29 066
Entretien P.E.A.C.E. Plus inc.	33 741
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	4 800
Ergorecherche inc.	2 640
Ermitage Saint-Antoine	20 678
Estampro inc.	6 828
Fabridor inc.	31 650
Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, CPA, s.e.n.c.r.l. (FBBL Comptables Agréés)	2 520
Fédération du commerce inc.	34 000
Fédération québécoise du canot et du kayak	10 154
Fenestration Plus Fenefco inc.	17 754
Fene-Tech inc.	71 078
Fibre de verre Sherbrooke inc.	21 937
Fidélice inc.	1 573
Fiducie State Street	7 386
Fiducie technologies de fibres Aikawa	103 385
Fjord-Tech industrie inc.	28 425
Fondation Partageons l'espoir	6 579
Fonderie industrielle Laforo inc.	50 000
Frima Studio inc.	34 980
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	4 106
Fumoir Grizzly inc.	11 509
G.A. Boulet inc.	75 200
G.C.M. Consultants inc.	15 966
Géliko inc.	3 618
Gemma Communications LP	23 467
Genfoot inc.	33 026
Genivar inc.	41 369
Gestion Canderel inc.	17 790
Gestion de Fonds O'Leary, s.e.c.	6 120
Gestion FNA inc.	25 830
Gestion Sinomonde inc.	36 964
Gillespie-Munro inc.	53 969
Glendyne inc.	99 996
Granules Combustibles Énergex inc.	40 966
Groupe Carreaux Céragrès inc.	35 542
Groupe de courtage Omni ltée	1 313
Groupe Dijon inc.	3 372
Groupe Graham International inc.	88 567
Groupe informatique Techsolcom inc.	2 880
Groupe international Travelway inc.	7 513
Groupe Lincora inc.	33 731
Hatley - P'tite Maison Bleue inc.	22 469
Humeur Campagnes de financement inc.	12 509

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Hybris Canada, inc.	43 729
I.M.E. inc.	50 000
IGA Pagano, Shnaidman inc.	11 244
Image Twist Multimédia inc.	18 600
Industries Dodec inc.	11 025
Industries Goodwill Renaissance Montréal inc.	46 639
Industries John Lewis ltée	97 256
Industries Océan inc.	7 625
Industries P.P.D. inc.	22 326
Industries Rehau inc.	43 200
Innobec Technologies inc.	85 370
Insight Canada inc.	10 840
Insight Direct Canada, inc.	13 855
Instrumentation G.D.D. inc.	4 104
Jeux Funcom Canada inc.	40 274
Joseph Ribkoff inc.	5 442
JPMA Global inc.	39 279
Kaba Ilco inc.	20 457
Kenworth Montréal (Paccard du Canada ltée)	35 568
L. L. Lozeau ltée	99 997
L. Martin (1984) inc.	94 186
La Banque Toronto-Dominion	28 170
La compagnie de dynamique avancée ltée	31 416
La compagnie Softitler du Canada inc.	17 899
La Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs	9 053
La fondation Centaur pour les arts d'interprétation	20 438
La société St-Vincent de Paul de Québec	1 698
Lazer Inox inc.	42 854
Le Balmoral	17 929
Le Club de golf Royal Ottawa	6 480
Le Groupe Aldo inc.	31 648
Le groupe voyages Vision 2000 inc.	99 245
Le Maître Saladier inc.	50 000
Le Musée McCord d'histoire canadienne	16 074
Le repas du passant	9 360
Le Resto Robin-des-Bois	26 700
L'école entreprise Formétal inc.	27 360

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
L'Équipe Spectra inc.	8 498
Les aciers J.P. inc.	63 043
Les aides familiales de Mékinac inc.	37 748
Les aliments Conan inc.	4 554
Les Aliments O'Sole Mio inc.	49 499
Les aliments Tradition inc.	39 281
Les Associés de l'entretien ménager	10 468
Les Ateliers Kami inc.	24 374
Les Bourgeons de la Mitis	8 640
Les chocolats Martine inc.	17 003
Les Éditions Protégez-vous	21 838
Les entreprises Beyond the rack inc.	44 090
Les entreprises Roy et Frères de St-Mathieu inc.	94 080
Les équipements de forage Versadrill inc.	67 479
Les fermes Sunchef inc.	41 440
Les hôtels Harilela ltée	6 197
Les Hôtels IHG Harilela ltée	3 784
Les Impressions au Point inc. (Au Point Reprotech)	40 666
Les Industries Powermotive inc.	26 427
Les Inspections Atlas Québec inc.	29 345
Les Installations Newtech inc.	25 311
Les intérieurs Mobilia inc.	28 346
Les intrépides de Rouyn-Noranda inc.	23 283
Les meubles Jaymar Corp.	95 930
Les mines Opinaca ltée(Projet Éléonore)	50 000
Les Pêcheries Marinard ltée	87 536
Les produits chimiques Delmar inc.	99 999
Les Produits verriers Novatech inc.	70 116
Les Rotisseries au Coq ltée	32 539
Les services d'aide Remue-Ménage	55 081
Les Sœurs de la Présentation de Marie de Sherbrooke	32 175
Les systèmes médicaux Intelerad Incorporée	54 000
Les Systèmes Weighpack inc.	96 611
Les tourbières Berger ltée	95 161
Librairie Coopérative du Collège de Maisonneuve	9 360
Livingston International inc.	31 327

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Logiciels DTI inc. (DTI Software)	5 512
Logifem inc.	2 220
Logis-Aide des Basques	7 933
Logistique Trans-Pro inc.	6 005
Louis Lafrance et Fils ltée	49 008
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	40 614
Maison du Festival de Jazz inc.	18 000
Manac inc.	13 551
Marie Saint-Pierre Design inc.	6 668
Maxxam Analytique	16 002
Mécanique P-O-G inc.	17 100
Mediaclip inc.	7 980
MEGA Brands inc.	37 763
Ménagez-vous, territoire Les Forges	20 927
Métallurgie Castech inc.	78 000
Métaux Blackrock inc.	50 000
Meubles Canadel inc.	26 053
Meubles Concordia ltée	96 080
Micro-ondes Apollo ltée	44 941
Milgram & Compagnie ltée	74 414
Mobile Marketing Média inc.	26 400
Mokko Studio inc.	98 876
Momentum Technologies inc.	14 960
Moulage Howmet Laval, une division de Alcoa ltée	36 765
Moules industriels (C.H.F.G.) inc.	100 000
Multi-Services Albanel	23 746
Multi-services corporation d'aide à domicile	32 400
Myca Santé inc.	11 860
Nakisa inc.	36 373
Natursource inc.	12 103
Neopharm Labs inc.	9 006
Neptune Technologies & Bioressources inc.	99 925
NGA Structure inc.	13 449
Noxent inc.	94 148
Nurun inc.	19 861
O.S.I. Précisions inc.	40 305
Olympus NDT Canada inc.	5 900
Omnitrans inc.	13 163

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Opal-RT Technologies inc.	32 400
Orckestra Conseil inc.	8 100
Orthoconcept (2008) inc.	17 901
Outils Concept inc.	12 000
Outils Viel inc.	24 735
Paccar du Canada ltée	100 000
Patates Dolbec inc.	35 701
Patins Step inc.	15 660
Pâtisseries Jessica inc.	50 400
PGA Experts inc.	26 544
Pharmaceutiques Jubilant HollisterStier (Jubilant HollisterStier inc.)	25 160
Pharmascience inc.	56 963
Pièces automobiles Raufoss Canada S.E.C.	50 000
Plastique M.P. inc.	4 918
Plastiques Novaprofil inc.	32 452
Plumeau, Chiffon et Compagnie	8 070
Portes Nouvelles Dimensions inc.	50 000
Portes Novatech inc.	60 629
Pouvoir de changer (Power to change ministries)	6 629
Précision SM inc.	8 181
Produits chimiques Seigneurie	56 415
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	14 500
Produits forestiers Petit Paris inc.	14 500
Produits forestiers St-Armand inc.	28 827
Pro-gestion Estrie	48 500
Provigo Québec inc.	8 881
Puma Canada inc.	34 945
Radiateur Montréal inc.	65 644
Rail-Term inc.	50 000
Rapide Snack inc.	41 121
RBC Services Internationaux	62 536
Recherche Intégré inc. (Integrated Research inc.)	8 000
Remue Ménage de l'Outaouais	11 520
Réparations de Navires Navamar inc.	99 730
Répit-Ressource de l'Est de Montréal	85 868
Résidence Marie-Victorin (9200-9968 Québec inc.)	35 079
Ressorts cascades inc.	44 824

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Roberge & Fils inc.	100 000
Rotobec inc.	40 114
Ruby Stein Wagner & Associés	13 120
Ruby Stein Wagner, S.E.N.C.R.I., S.R.L.	17 021
Savoir-faire Linux inc.	30 780
Savons Prolav inc.	4 886
Schenker of Canada Limited	31 861
Scholer Industriel inc.	6 400
Scierie Arbotek inc.	20 680
Scierie Fernand Rancourt inc. (A. Lapointe et Fils)	28 107
Séminaire de Sherbrooke	50 000
Service de gestion Cousillas inc.	1 600
Service de l'Estrie (vente et réparation) inc.	50 000
Service Travail-Maison	24 900
Services d'affaires International (IBS) inc.	55 590
Services d'aide domestique de Saint-Hubert	11 946
Services de jeux Babel inc.	44 615
Services d'hôtellerie Prestige inc.	4 020
Services Kam-Aide inc.	28 080
Simulations CMLABS inc.	108 884
Skylink Voyages inc.	11 458
Société de développement d'habitation communautaire (SODHAC)	4 391
Société Électrolux Canada	328 269
Solutions Abilis inc.	39 705
Solutions KSH inc.	55 129
Solutions NC inc.	1 200
Solutions Ubity inc.	8 840
Soucy International inc.	89 872
Soucy Rivalair inc.	94 720
Soutien à domicile Des Chenaux	14 803
Souvenirs Avanti inc.	7 520
Summum Granit inc.	50 000
Systèmes médicaux Elynx inc.	14 181
Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue inc.	73 500
Techfab inc.	55 597
Technologies Dual-Ade inc.	85 819
Technologies Environnemental Terragon inc.	40 658
Technologies IWeb inc.	58 899
Tekalia Aéronautik (2010) inc.	95 370
Tendances Concept inc.	30 904
Teris Services d'approvisionnement inc.	1 426
Thermotech Combustion F.D.C. inc.	38 950
Technologie de pensée Itée	18 774
TINN-CO inc.	1 890
Trans-herb e inc.	88 674
Transport Lyon inc.	100 000
TV5 Québec Canada	13 495
Union des employés et employées de service Section locale 800 (UES-800)	35 764
Usinatech inc.	89 155
Varitron Technologies inc.	85 973
Velan inc.	53 393
Verbom inc.	18 400
Verco International inc.	22 887
Vestshell inc.	33 500
Vêtements Peerless inc.	56 470
Vibac Canada inc.	18 080
Vision-Travail	26 866
Vortex structures aquatiques internationales inc.	19 057
XYZ Technologie culturelle inc.	15 107
Zoothérapie Québec	16 828
Total partiel (participantes)	**13 915 934**
Total partiel (contrats de services réalisés sur une base régionale pour 53 projets*)	**5 127 191**
TOTAL	**19 043 125**

*Pour ces ententes de services, le fournisseur est un organisme reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Académie du CQEA	50 000
Camo-route inc.	100 000
FCCQ Formation	100 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec (Grafi'Com Formation)	50 000
La mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s « FORMAREZ »	100 000
La mutuelle de formation régionale du Saguenay Lac-St-Jean	50 000
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	66 600
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	50 000
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale Nationale (Stratform)	100 000
TOTAL	**666 600**

Programme de subvention à la recherche appliquée

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Télé-Université	216 642
Université de Montréal	197 237
Université du Québec à Montréal	189 550
HEC Montréal	148 500
TOTAL	**751 929**

Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Centrale des syndicats démocratiques	17 000
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	17 000
Centre Alpha LIRA inc.	20 000
Centre de services partagés du Québec	281 250
Centre Saint-Michel	20 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	17 000
Collège d'Alma	20 000
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski	20 000
Commission scolaire des Affluents	20 000
Commission scolaire des Appalaches	20 000
Commission scolaire des Chênes	20 000
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (Centre de formation générale et professionnelle aux adultes Vision-Avenir)	20 000
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	20 000

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)	17 000
Conférence régionale des élus de la Mauricie	20 000
Conseil du patronat du Québec inc.	17 000
Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain	20 000
Développement communautaire Unîle inc.	20 000
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	20 000
Fédération des cégeps	10 000
Fédération des commissions scolaires du Québec*	1 055 694
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)	20 000
La Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	20 500
La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	17 000
Le Centre de formation générale des adultes de la Baie-James	20 000
L'Union des producteurs agricoles	17 000
Manufacturiers et exportateurs du Québec	665 720
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	15 000
Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides, P.R.E.L.	20 000
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité	17 000
Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue	20 000
Université du Québec à Montréal	193 800
TOTAL	**2 717 964**

*Ce montant inclut un projet qui a été analysé en 2011-2012, mais comptabilisé en 2012-2013.

Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance - SEMER

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
9037-7797 Québec inc. (Novatek International)*	91 840
TOTAL	**91 840**

*Bien que ce programme ait pris fin le 31 mars 2012, un projet a été analysé en 2011-2012 mais comptabilisé en 2012-2013.

Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi - AERE

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
2843-5816 Québec inc. (Portes Lambton)	83 925
2952-8353 Québec inc. (Chabot, Pomerleau & associés)	21 469
3177734 Canada inc. (Machinerie L&R inc.)	32 013
3645240 Canada inc. (Les Industries Nigan)	26 604
3676111 Canada inc. (RPM Transit)	34 282
440 Buick Chevrolet GMC ltée	38 581
6973167 Canada inc. (Waveroad Consult)	29 155
7094779 Canada inc. (GFI INC.)	14 639
9081-8014 Québec inc. (Atelier M.G.)	10 504
9084-3871 Québec inc. (Usinage FR)	17 611
9086-3440 Québec inc. (MF2 AÉRO/RB)	44 983
9154-3157 Québec inc. (RM Stator)	78 201
9210-6194 Québec inc. (S. Automation)	83 302
ABCO STC INC.	13 809
ACCEO Solutions inc.	67 870
Acier Lemieux inc.	4 081
Adaptaide inc.	12 506
Adélard Soucy (1975) inc.	34 253
ADS inc.	134 564
AMEC Usinage inc.	82 179
AMF Automation Technologies Company of Canada	99 612
Amimac (2002) ltée	38 543
Ani-Mat inc.	33 900
Artopex-Plus inc.	10 009
Atelier C.F.M. inc.	29 667
Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc.	55 368
AV & R Vision & Robotiques inc.	71 259
Axon Intégration & Développement inc.	99 889
B.C.H. - Unique inc.	89 719
B.G.R. Informatique inc.	65 003

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Bains Océania inc.	15 892
Ballin inc.	37 027
Boa-Franc, S.E.N.C.	73 599
Bois Le Roux inc.	52 787
Bois ouvré de Beauceville (1992) inc.	22 128
Bois ouvrés Waterville inc.	88 546
Bombardier Produits récréatifs inc.	91 328
Bruno Santerre inc.	17 180
Camions Freightliner Rivière-du-Loup inc.	62 338
Camoplast Solideal inc.	166 592
Canada Moteurs Importations inc.	41 209
Carrières Polycor inc..	30 934
Cartonek inc.	44 017
Centre du camion Denis inc	41 627
Charlebois et fils ltée	26 082
Chevrette Réparation inc.	31 353
C-MAC Microcircuits ULC	99 895
Collection Goty inc.	38 967
Compagnie USNR/Kockums Cancar	42 626
Composites B.H.S. inc.	54 367
Composites VCI Matane inc.	93 539
Conception Génik inc.	77 789
Conceptromec Exportation inc.	19 839
Conceptromec inc.	43 933
Contre-plaqué Saint-Casimir inc.	66 902
Coopérative forestière Laterrière	39 002
Corporation de technologies d'étanchéité Jyco	67 897
Cosmétiques France-Laure (1970) inc.	80 295
Créations Verbois inc.	50 418
Cuisine Idéale inc.	82 366
Cuisines Modernes de l'Estrie inc.	46 732
Darona 2006 inc.	100 000
Pierre et Maurice De La Fontaine inc.	100 000
Deloupe inc.	73 456
Devicom inc.	41 747
Elimétal inc.	94 971
Entreprise de soudure Aérospatiale inc. (Aérospace Welding inc.)	47 312
Epiderma Québec inc.	88 188
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	30 093
Exo-s inc.	151 583

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Expertus Technologies inc.	100 000
Fabricant de poêles international inc. (SBI)	90 480
Fabrication Beauce-Atlas inc.	5 004
Fabrication R H inc.	9 075
Filspec inc.	95 007
Fini Avant-Guard inc.	100 000
Fournitures funéraires Victoriaville inc.	81 348
France Délices inc.	11 531
G.E. Leblanc inc.	23 982
Génisys Groupe Conseil inc.	32 915
Gestion Estérel inc.	83 375
GFI Solutions d'affaires inc.	140 990
Glatfelter Gatineau ltée	100 000
Globocam (Anjou) inc.	45 716
Globocam (Montréal) inc.	40 214
Globocam Rive-Sud, Société en commandite	44 189
Granit C. Rouleau inc.	29 509
Granit Design inc.	94 124
Groupe Concept P.V. inc.	47 099
Groupe Crête, Division St-Faustin inc.	97 929
Groupe Dutailier inc.	27 789
Groupe Lessard inc.	80 295
Groupe Meloche inc.	77 026
G-Spek inc.	99 488
Halo Art inc.	56 933
Herwood inc.	47 258
I.C.C. compagnie de cheminées industrielles inc.	69 030
Imprimerie l'Empreinte inc.	99 462
Industries Bois Ditton inc.	3 147
Industries HyperShell inc.	100 000
Industries Mitacor inc.	27 959
Industries P.P.D. inc.	17 220
Innovatech Précision inc.	41 390
Interpalco inc.	23 530
IPL inc.	25 294
J.M.Y. inc.	27 671
JM Champeau inc.	89 370
Jules Savard inc.	33 124
Kezber & associés inc.	97 824
La Chemise Perfection (2007) inc.	38 421

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
La clef du découpage inc.	93 698
Lalema inc.	85 618
LAR Machinerie inc.	57 471
L'Atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	70 327
Lauzon Bois énergétique recyclé inc.	9 451
Lauzon-Planchers de bois exclusifs inc.	100 000
Le Groupe Fruits & Passion inc.	13 545
Le Groupe G3 inc.	28 516
Le Groupe SYGIF inc.	98 560
Le Present Importateurs ltée	24 128
Lécuyer & Fils ltée	18 778
Lefko produits de plastique inc.	95 118
Les billots Sélect Mégantic inc.	31 829
Les Bois Poulin inc.	59 714
Les constructions Beauce-Atlas inc.	23 303
Les Engrenages Sherbrooke inc.	3 428
Les Entreprises Alain Maltais inc.	14 627
Les Equipements adaptes Physipro inc.	14 484
Les fils métalliques Berthier ltée	16 645
Les Industries de la Rive Sud, ltée	42 957
Les Industries Powermotive inc.	24 153
Les Papiers Atlas inc.	100 000
Les Pliages Apaulo inc.	70 350
Les produits d'acier Hason inc.	29 738
Les tissus Geo. Sheard ltée	99 994
Les tourbières Berger ltée	86 629
Les Viandes de la Petite-Nation inc.	100 000
Liard Industries inc.	38 146
Magotteaux ltée	64 157
Manunor inc.	27 325
Marquez Transtech ltée	72 781
Marquis Imprimeur inc.	100 000
Matricis Informatique inc.	100 000
Merkur inc.	89 362
Métal Bernard inc.	7 800
Métal Grenier ltée	74 375
Metcor inc.	100 000
Meubles Canadel - usine 004	100 000
Meubles Gober inc.	99 638

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Milident inc.	48 907
Miralis inc.	100 000
Mobilier de bureau Logiflex inc.	28 594
Modeltech International inc.	19 575
Motrec International inc.	58 642
Moulage sous pression A.M.T. inc.	85 724
Moules industriels (C.H.F.G.) inc.	100 000
Multi X inc.	117 563
MX Windsor inc.	99 316
Newad Media inc.	89 410
Omniplast inc.	27 108
Optimoule inc.	12 398
Outils Viel inc.	3 829
Papier Masson ltée	100 000
Papiers de publication Kruger inc.	100 000
Pierre et Maurice de la Fontaine inc.	91 681
Plancher Avant-Guard inc.	75 606
Plastech inc.	100 000
Plastique M.P. inc.	97 428
Polyexpert inc.	78 269
Portes patio Résiver inc.	10 994
Prado Technologies inc.	59 606
Precicast ltée	13 950
Produits Hydro-Innovation inc.	7 668
Produits Matra inc.	100 000
Produits métalliques Bussières inc.	66 441
Produits Thermovision inc.	58 467
Pro-Meubles inc.	21 071
Pro-systèmes APX inc.	8 921
Remises Réal Lamontagne inc.	66 305
Rexfab inc.	12 549
Richard Fréchette inc.	82 072
Roche Ltée, Groupe-conseil	5 280
Roland Boulanger & Cie, ltée	100 000
Rotobec inc.	73 190
Rousseau Métal inc.	65 642
Rovibec inc.	77 730
SECM-GT International inc.	26 468
Sécurifort inc.	60 345
Service agricole de l'Estrie inc.	82 411

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Service Industriels Best H20 inc.	29 371
Séti Média inc.	21 428
Silicycle inc.	100 000
Simard Suspensions inc.	78 434
Société en commandite Manoir Richelieu	100 000
Société en commandite Papier Masson WB	100 000
Société en commandite Prolam	2 150
Soft Tex Pillows, inc.	100 131
Solutions C. Loyer inc.	93 564
Soucy Techno inc.	100 000
Soudure Saint-Francois inc.	69 378
Soylutions inc.	92 366
SPG International ltée	24 600
STI Maintenance inc.	37 568
SYGIF International inc.	98 636
Tec Innovation inc.	69 450
Techni-Data Performance inc.	56 832
Technique Design de l'Estrie inc.	5 940
Technologies Veyance Canada, inc.	29 123
Tecnickrome Aéronautique inc.	100 000
Tekalia Aéronautik (2010) inc.	42 237
TLD (Canada) inc.	13 800
Tourbière Réal Michaud & fils inc.	14 458
Transport Gariépy (Canada) inc.	59 663
Transport J.M. Champeau inc.	13 092
Trica inc.	53 616
Trio Pac inc.	92 073
Usinage CNC production inc.	60 552
Usinage F.B. inc.	10 973
Usinatech inc.	99 849
Usine Causap (Bois d'œuvre Cedrico inc.)	74 954
Varitron Technologies inc.	93 933
Verbom inc.	93 862
Vêtements S & F (Canada) ltée (S. Cohen - Usine de vêtements S&F)	78 831
Vibac Canada inc.	51 225
Victor Innovatex inc.	54 960
Waterville TG inc.	99 988
TOTAL	**13 323 616**

Mesures liées au programme Adéquation formation-emploi

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES ($)
Centre R.I.R.E. 2000	59 534
Chambre de commerce de Val d'Or	101 100
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	119 350
Défis & stratégies inc.	86 705
Groupe de géomatique Azimut inc.	56 550
La Fédération de l'UPA de la Beauce	119 426
L'Association touristique de l'Outaouais	69 700
Les logiciels Informat inc.	18 000
Mécanique P-O-G inc.	60 000
TOTAL PARTIEL (PARTICIPANTES)	**690 365**
TOTAL PARTIEL (CONTRATS DE SERVICES RÉALISÉS SUR UNE BASE RÉGIONALE POUR 42 PROJETS)	**2 782 073**
TOTAL	**3 472 438**

LISTE DES MUTUELLES DE FORMATION (AU 31 MARS 2013)

Mutuelles de formation sectorielles

- Académie des entrepreneurs généraux du Québec
- Académie du CQEA
- Association des maîtres couvreurs du Québec
- Camo-Route inc.
- Centre d'excellence en formation de l'ACQ
- Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec
- Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)
- FCCQ-Formation
- Formation RPM
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec
- Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s « Formarez »
- Mutuelle de formation du secteur des services de garde éducatifs à la petite enfance
- Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ)

Mutuelles de formation régionales

- FormaPlus
- Forma'PME
- Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale (Stratform)
- Mutuelle de formation pour le secteur du bois
- Mutuelle de formation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

LISTE DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (AU 31 MARS 2013)

- 2975131 Canada inc. (Groupe Spinelli)
- 3242781 Canada inc. (Spinelli Honda)
- 3729451 Canada inc. (Spinelli Mazda)
- 3877337 Canada inc. (HLC Hypothèques Logis Concept)
- 4183088 Canada inc. (Spinelli Toyota Pointe-Claire)
- 4183096 Canada inc. (Spinelli Lexus Toyota)
- 4269811 Canada inc. (Spinelli Lexus Pointe-Claire)
- 6926614 Canada inc. (Les entreprises TAG)
- 9117-9077 Québec inc. (Innovexplo)
- Abipa Canada inc.
- ACCEO Solutions inc.
- Accovia inc.
- Addenda Capital inc.
- Agence de personnel L. Paquin inc.
- Alcoa-Aluminerie de Deschambault S.E.C.
- Aluminerie de Bécancour inc.
- Aon Hewitt inc.
- Aon Parizeau inc.
- Aon Reed Stenhouse inc.
- Aptalis Pharma Canada inc.
- ART Recherches et Technologies Avancées inc.
- Assurances générales Banque Nationale inc.
- Auto Boulevard St-Martin inc.
- Banque canadienne impériale de commerce
- Banque Nationale du Canada
- BBA INC.
- Belden CDT (Canada) inc.
- Biron Groupe Santé inc.
- Biron Laboratoire médical S.E.C.
- Biron Soins du sommeil inc.
- Bluberi Jeux et Technologies inc.
- Bluberi Recherche et Développement inc.
- Bombardier inc.
- Bombardier Produits récréatifs inc.
- Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.
- Caisse Desjardins de Sillery--Saint-Louis-de-France
- Canadian Royalties inc.
- Centre de la petite enfance Les Joyeux Calinours
- Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
- Centres dentaires Lapointe inc.
- Centura Québec ltée
- Claude et Marcel Martin inc.
- C-MAC Microcircuits ULC
- Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin
- Commission scolaire Pierre-Neveu
- Construction Kiewit cie
- Couvoir Boire & Frères inc.
- Deloitte inc.
- Deloitte It inc.
- Delta Hotels No. 22 Limited Partnership
- Delta Hotels No. 37 Limited Partnership
- Dessau inc.
- Drakkar & Associés inc.
- Éditions Rogers limitée
- Énergie Cardio
- Équipements SMS inc.
- Fairview Nissan Limitée (Spinelli Infiniti Nissan)
- Fednav international ltée
- Fednav Limitée
- Filspec inc.
- Financière Banque Nationale inc.
- Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.
- Gestion d'actifs CIBC inc.
- Gestion Deloitte S.E.C.
- Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Gestion Orion ltée
- Gestion privée de portefeuille CIBC inc.
- Gestrans inc.
- Goodfellow inc.
- Groupe AST (1993) inc.
- Groupe Bluberi inc.
- Groupe C.N.P. inc.
- Groupe TVA inc.
- Hatch® ltée

- HMI Construction inc.
- Hypotheques CIBC inc.
- IBM Canada limitée
- Imagix Imagerie médicale inc.
- Imperial Tobacco Canada limitée
- Impérial Tobacco Compagnie limitée
- Innvest Hotels GP XV LTD.
- INTRIA Items inc.
- Kuehne + Nagel ltée
- La Brasserie Labatt du Canada S.C.S.
- La Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec inc.
- La Corporation internationale Brother (Canada) ltée
- La Société Thales Canada inc.
- Laboratoire dentaire Summum inc.
- Le Cabinet de relations publiques National inc.
- Le Centre jeunesse de Montréal
- Le Groupe Aldo inc.
- Les luminaires Eureka inc.
- Les Produits Imperial Tobacco limitée
- Les Services exp inc.
- Les solutions Victrix inc.
- Libéo inc.
- Lussier Cabinet d'assurances et services financiers inc.
- LVM inc.
- Management SIMO inc.
- Marchés mondiaux CIBC inc.
- Mediterranean Shipping Company (Canada) inc.
- Mercer (Canada) limitée
- Meubles Concordia ltée
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Novartis Pharma Canada inc.
- Peter Kiewit Infrastructure Co.
- Pharmaceutiques Jubilant HollisterStier (Jubilant HollisterStier inc.)
- Plania inc.
- Québecor Média inc.
- Raffineries de Napierville inc.
- Randstad intérim inc.
- Recherche Clinique ICON (Canada) inc.
- Recochem inc.
- Reitmans (Canada) limitée
- Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.
- Rogers Communications S.E.N.C.
- Rôtisserie de St-Nicolas inc.
- Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
- Sandoz Canada inc.
- Schering-Plough Canada inc.
- Services FMC, Société en commandite
- Services investisseurs CIBC inc.
- Société de transport de Laval
- Société en commandite Armtec
- Société en commandite Gaz Métro
- Société Towers Watson Canada inc.
- Sodexo Québec limitée
- SOGEP INC.
- Solutions TI Imperial Tobacco inc.
- Sûreté du Québec
- Synagri S.E.C.
- Traductions Serge Bélair inc.
- TVA Boutiques inc.
- TVA Productions inc.
- TVA Ventes et marketing inc.
- UAP inc.
- Uman Pharma inc.
- Unilever Canada inc.
- Verreault inc.

LISTE DES 30 SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE REPRÉSENTÉS PAR UN COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE RECONNU PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (AU 31 MARS 2013)

- Aérospatiale
- Aménagement forestier
- Caoutchouc
- Chimie, pétrochimie, raffinage et gaz
- Commerce de détail
- Commerce de l'alimentation
- Communications graphiques
- Culture
- Économie sociale et action communautaire
- Environnement
- Fabrication métallique industrielle
- Horticulture ornementale - commercialisation et service
- Industrie électrique et électronique
- Industrie maritime
- Industrie minière
- Industrie textile
- Métallurgie
- Pêches maritimes
- Plasturgie
- Portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine
- Production agricole
- Produits pharmaceutiques et biotechnologiques
- Services automobiles
- Soins personnels
- Technologies de l'information et des communications
- Tourisme
- Transformation alimentaire
- Transformation du bois
- Transport ferroviaire
- Transport routier

Investissement **COMPÉTENCES**

Investissement-compétences est l'aboutissement d'une réflexion des membres de la Commission des partenaires du marché du travail en collaboration avec Emploi-Québec et vise à apporter une solution concrète aux enjeux de la formation continue en milieu de travail au Québec.

LE LOGO INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES, UN SYMBOLE RICHE DE SENS

- La lettre « i » pliée prend la forme d'un « c » et symbolise la transformation d'un investissement en compétences. Ces deux composantes forment un carré et suggèrent un esprit d'entreprise fort et dynamique.
- Le mouvement du ruban qui se déroule rappelle un processus de formation continue.
- Le personnage évoqué par le cercle symbolise le capital humain de l'entreprise.

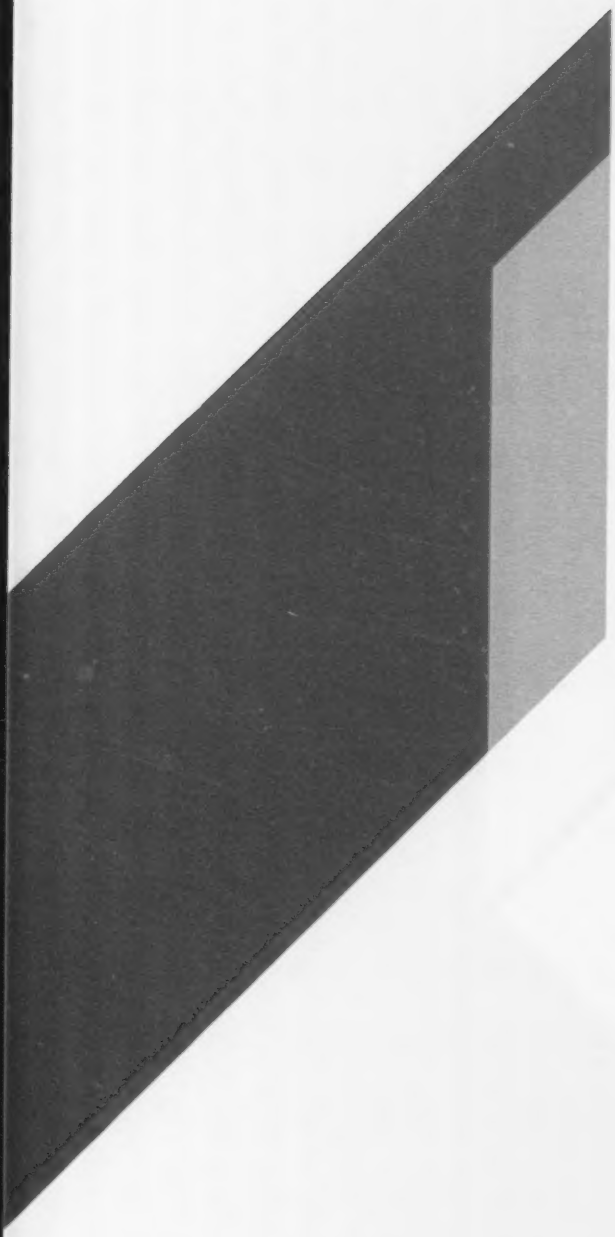

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

F-2346 (2013-10)